



Données de référence 2018 (01/01/2018 - 31/12/2018)

Dates de début et fin de la campagne de collecte des données : 01/03/2019 - 01/10/2019

Objectif :

La CEPEJ a décidé, lors de sa 31^{ème} réunion plénière, de lancer le huitième cycle d'évaluation 2018 – 2020, portant sur les données de l'année 2018.

La CEPEJ souhaite utiliser la méthodologie développée dans le cadre des cycles d'évaluation précédents pour obtenir, en s'appuyant sur son réseau de correspondants nationaux, une évaluation globale des systèmes judiciaires des 47 Etats membres du Conseil de l'Europe ainsi que de trois pays observateurs (Israël, le Maroc et le Kazakhstan). Ceci permettra aux décideurs publics et aux praticiens du droit d'agir en tenant compte de ces informations uniques.

Le présent questionnaire a été adapté par le Groupe de travail sur l'évaluation des systèmes judiciaires (CEPEJ-GT-EVAL) à la lumière des cycles d'évaluation précédents et en tenant compte des commentaires des membres, observateurs, experts et correspondants nationaux de la CEPEJ. Le but de cet exercice est d'accroître la connaissance des systèmes judiciaires des Etats participants, de comparer le fonctionnement des systèmes judiciaires dans ses divers aspects ainsi que de comprendre les tendances de l'organisation judiciaire pour contribuer à améliorer l'efficacité de la justice. Le questionnaire d'évaluation et l'exploitation des résultats obtenus par ce biais ont pour ambition de devenir un véritable outil de politique publique de la justice, au service des citoyens européens.

Instruction :

La manière d'utiliser l'application et de répondre aux questions est guidée par deux documents principaux:

- le manuel d'utilisation et,
- la note explicative.

Tandis que la note explicative apporte des définitions et explications sur le questionnaire d'évaluation de la CEPEJ et la méthodologie nécessaire pour y répondre, le manuel d'utilisation est un outil pour vous aider à naviguer dans cette application. Vous pouvez télécharger la note explicative dans son intégralité sur le site web de la CEPEJ. Les explications spécifiques sont également accessibles pour chaque question dans l'application sous l'onglet « Note explicative ». Ce dernier constitue un outil de consultation immédiate lorsque vous répondrez aux questions.

Le manuel d'utilisation est accessible dans l'onglet « Documentation » de l'application.

Si vous avez des questions relatives à ces documents ou à l'utilisation de l'application, n'hésitez pas à contacter le Secrétariat.

1. Informations générales et financières

1.1. Données démographiques et économiques

1.1.1. Habitants et informations économiques



001. Nombre d'habitants (si possible au 1er janvier de l'année de référence +1)

[77 543]

Commentaires Ces ont les données fournies par le gouvernement

002. Total des dépenses publiques annuelles au niveau national et le cas échéant, les dépenses publiques des collectivités territoriales ou entités fédérales (en €)

	Montant
Niveau national ou fédéral	672 082 330 <input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP
Niveau territorial/entités fédérales (total pour l'ensemble des niveaux territoriaux/entités fédérales)	<input checked="" type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP

Commentaires Les dépenses publiques annuelles au niveau territorial, ce sont pour la totalité des communes. Les données ont été fournies par le gouvernement.

003. PIB par habitant (en €) en prix courant pour l'année de référence

[35 995]

Commentaires Les données ont été fournies par le gouvernement

004. Salaire moyen brut annuel (en €) pour l'année de référence

[25 524]

NA

Commentaires

005. Taux de change de la monnaie nationale (zone non Euro) en € au 1er janvier de l'année de référence +1

[]

Autorisation de décimales : 5

NAP

Commentaires

A1. Veuillez indiquer les sources des réponses aux questions 1 à 5 :

Sources : Ces sources ont été fournies par le Gouvernement d'Andorre

1.1.2. Données budgétaires relatives au système judiciaire



006. Budget public annuel (approuvé et exécuté) alloué pour le fonctionnement de l'ensemble des tribunaux, en € (sans le budget du ministère public et sans le budget de l'aide judiciaire). Si vous ne pouvez pas distinguer le budget alloué aux tribunaux des budgets alloués au ministère public et/ou à l'aide judiciaire, merci de vous référer à la question 7. Si vous êtes en mesure de répondre à

la question 6, veuillez répondre NA à la question 7.

	Budget approuvé (en €)	Budget exécuté (en €)
TOTAL - Budget public annuel alloué pour le fonctionnement de l'ensemble des tribunaux (1 + 2 + 3 + 4 + 5 + 6 + 7)	[X] NA [] NAP	[X] NA [] NAP
1. Budget public annuel alloué aux salaires (bruts)	[X] NA [] NAP	[X] NA [] NAP
2. Budget public annuel alloué à l'informatisation	[X] NA [] NAP	[X] NA [] NAP
3. Budget public annuel alloué aux frais de justice (frais d'expertise, d'interprètes, etc.)	[X] NA [] NAP	[X] NA [] NAP
4. Budget public annuel alloué aux bâtiments des tribunaux (maintenance, budget de fonctionnement)	[X] NA [] NAP	[X] NA [] NAP
5. Budget public annuel alloué à l'investissement en nouveaux bâtiments (tribunaux)	[X] NA [] NAP	[X] NA [] NAP
6. Budget public annuel alloué à la formation	[X] NA [] NAP	[X] NA [] NAP
7. Autres (veuillez préciser)	[X] NA [] NAP	[X] NA [] NAP

Veuillez ajouter tout commentaire utile à l'interprétation des données ci-dessus. Si le budget public annuel alloué au fonctionnement de l'ensemble des tribunaux qui a été réellement exécuté est différent du budget public annuel approuvé, veuillez indiquer les principales raisons de ces différences :

007. Si vous ne pouvez pas répondre à la question 6 parce que vous ne pouvez pas isoler le budget public alloué aux tribunaux des budgets publics alloués au ministère public et/ou à l'aide judiciaire, veuillez remplir uniquement la ligne adéquate dans le tableau selon votre système :

	Budget approuvé (en €)	Budget exécuté (en €)
Total du budget public annuel alloué aux tribunaux et au ministère public	[X] NA [] NAP	[X] NA [] NAP
Total du budget public annuel alloué aux tribunaux et à l'aide judiciaire	[X] NA [] NAP	[X] NA [] NAP
Total du budget public annuel alloué aux tribunaux, au ministère public et à l'aide judiciaire	[X] NA [] NAP	[X] NA [] NAP

Commentaires - Veuillez ajouter tout commentaire utile à l'interprétation des données ci-dessus. Si le budget public annuel qui a été réellement exécuté est différent du budget public annuel approuvé, veuillez indiquer les principales raisons de ces différences :

008. Existe-t-il une règle générale selon laquelle une personne doit payer une taxe pour tenter

une procédure devant un tribunal de droit commun :

	Obligation de payer une taxe pour intenter une procédure devant une juridiction de droit commun ?
en matière pénale	(X) Oui () Non
en matière autre que pénale	(X) Oui () Non

S'il existe des exceptions à la règle de payer une telle taxe , veuillez préciser ces exceptions : Personnes qui ont été antérieurement déclarées en situation de pauvreté ou insolvabilité et qui ont bénéficié d'une assistance juridique par voie d'exemption.

008-1. Quelle est, en quelques mots, la méthode de calcul de cette taxe :

- Voir Article 10 et 11 de la Loi des frais de justice.

008-2. Montant de la taxe exigée pour engager une action en recouvrement d'une créance d'un montant de 3000€ :

[18]

[] NA

[] NAP

Commentaires

009. Montant annuel des taxes perçues par l'Etat (en €) :

[]

[X] NA

[] NAP

Commentaires

012. Budget public annuel approuvé alloué à l'aide judiciaire, en €.

	TOTAL	Affaires pénales	Affaires autres que pénales
TOTAL - Budget public annuel approuvé alloué à l'aide judiciaire (12.1 + 12.2)	554 229 [] NA [] NAP	[X] NA [] NAP	[X] NA [] NAP
12.1 pour les affaires portées devant les tribunaux (taxes et/ou représentation légale)	220 000 [] NA [] NAP	[X] NA [] NAP	[X] NA [] NAP
12.2 pour les affaires non portées devant les tribunaux (conseil juridique, ADR et autres services juridiques)	334 229 [] NA [] NAP	[X] NA [] NAP	[X] NA [] NAP

Commentaires

012-1. Budget public annuel exécuté alloué à l'aide judiciaire, en €.

	TOTAL	Affaires pénales	Affaires autres que pénales
TOTAL - Budget public annuel exécuté alloué à l'aide judiciaire (12-1.1 + 12-1.2)	554 310 [] NA [] NAP	480 825 [] NA [] NAP	73 485 [] NA [] NAP
12-1.1 pour les affaires portées devant les tribunaux (taxes et/ou représentation légale)	208 135 [] NA [] NAP	134 650 [] NA [] NAP	73 485 [] NA [] NAP
12-1.2 pour les affaires non portées devant les tribunaux (conseil juridique, ADR et autres services juridiques)	346 175 [] NA [] NAP	346 175 [] NA [] NAP	[X] NA [] NAP

Si le budget public annuel alloué à l'aide judiciaire qui a été réellement exécuté est différent du budget public annuel approuvé, veuillez indiquer les principales raisons de ces différences : NA

013. Budget public annuel (approuvé et exécuté) alloué au ministère public, en €.

	Budget approuvé (en €)	Budget exécuté (en €)
Total du budget public annuel alloué au ministère public, en € (dont 13.1)	[X] NA [] NAP	[X] NA [] NAP
13.1 Budget public annuel alloué à la formation du ministère public	[X] NA [] NAP	[X] NA [] NAP

Veuillez ajouter tout commentaire utile à l'interprétation des données ci-dessus. De plus, si le budget public annuel alloué au fonctionnement du ministère public qui a été réellement exécuté est différent du budget public annuel approuvé, veuillez indiquer les principales raisons de ces différences :

014. Instances formellement responsables des budgets alloués aux tribunaux (réponses multiples possibles) :

	Préparation du budget global des tribunaux	Adoption/approbation du budget global des tribunaux	Gestion et répartition du budget entre les tribunaux	Evaluation de l'utilisation du budget au niveau national
Ministère de la Justice	() Oui (X) Non [] NAP	() Oui (X) Non [] NAP	() Oui (X) Non [] NAP	() Oui (X) Non [] NAP
Autre ministère	() Oui (X) Non [] NAP	() Oui (X) Non [] NAP	() Oui (X) Non [] NAP	() Oui (X) Non [] NAP
Parlement	() Oui (X) Non [] NAP	(X) Oui () Non [] NAP	() Oui (X) Non [] NAP	() Oui (X) Non [] NAP
Cour Suprême	() Oui () Non [X] NAP	() Oui () Non [X] NAP	() Oui () Non [X] NAP	() Oui () Non [X] NAP

Conseil Supérieur de la Magistrature	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non [] NAP	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non [] NAP	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non [] NAP	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non [] NAP
Tribunaux	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non [] NAP	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non [] NAP	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non [] NAP	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non [] NAP
Organisme d'inspection	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non [X] NAP	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non [X] NAP	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non [X] NAP	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non [X] NAP
Autre	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non [] NAP	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non [] NAP	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non [] NAP	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non [] NAP

Si autre ministère et/ou organisme d'inspection et/ou autre, veuillez préciser :

014-1. (ancienne question 61) Quelles instances possèdent des compétences budgétaires au sein des tribunaux ?

	Préparation du budget	Arbitrage et répartition du budget	Gestion quotidienne du budget	Evaluation et contrôle de l'utilisation du budget
Conseil d'administration	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
Président du tribunal	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Directeur administratif du tribunal	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
Greffier en chef	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
Autre	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non

Commentaires - Si « autre », veuillez préciser :

A2. Veuillez indiquer les sources des réponses aux questions 6 à 14 :

Sources : Execution du budget 2018

1.1.3. Données budgétaires relatives à l'ensemble du système de justice

015-1. Budget public annuel (approuvé et exécuté) alloué à l'ensemble du système de justice, en € (ce budget global inclut le budget du système judiciaire – voir 15-2 ainsi que d'autres éléments du système de justice – voir 15-3) :

Budget approuvé (en €)	Budget exécuté (en €)
------------------------	-----------------------

Budget public annuel alloué à l'ensemble du système de justice, en €	<input checked="" type="checkbox"/> NA	<input checked="" type="checkbox"/> NA
	<input type="checkbox"/> NAP	<input type="checkbox"/> NAP

Veillez ajouter tout commentaire utile à l'interprétation des données ci-dessus et préciser notamment si une part importante du budget provient d'une organisation internationale. De plus, si le budget public annuel alloué au fonctionnement de l'ensemble du système de justice qui a été réellement exécuté est différent du budget public annuel approuvé, veuillez indiquer les principales raisons de ces différences :

015-2. Eléments du budget du système judiciaire (Q6, Q7, Q12, Q13)

	Inclus	Non inclus	N'existe pas (NAP)
Tribunaux (voir question 6 ou 7)	(X)	()	(X)
Aide judiciaire(voir question 12 ou 7)	(X)	()	(X)
Ministère public (voir question 13 ou 7)	(X)	()	(X)

015-3. Autres éléments budgétaires

	Inclus	Non inclus	N'existe pas (NAP)
Système pénitentiaire	()	(X)	()
Service de probation	()	(X)	()
Conseil supérieur de la magistrature	(X)	()	()
Cour constitutionnelle	()	(X)	()
Service de gestion du système judiciaire	(X)	()	()
Service de l'avocat d'Etat	()	(X)	()
Service de l'exécution	()	(X)	()
Notariat	()	(X)	()
Service d'expertise légale	(X)	()	()
Protection judiciaire de la jeunesse	()	(X)	(X)
Fonctionnement du ministère de la Justice	()	(X)	()
Services des demandeurs d'asile et réfugiés	()	(X)	()
Service d'immigration	()	(X)	()

Certains services de police (ex : transfert, enquête, sécurité des détenus)	()	(X)	()
Autres	()	(X)	()

Si « autres », veuillez préciser :

A3. Veuillez indiquer les sources des réponses aux questions 15-1, 15-2 et 15-3:

Sources : Execution du Budget 2019 Loi 18/2018

2. Accès à la justice et à l'ensemble des tribunaux

2.1. Aide judiciaire

2.1.1. Champ d'application de l'aide judiciaire

016. L'aide judiciaire concerne-t-elle :

	Affaires pénales	Affaires autres que pénales
Représentation devant les tribunaux	(X) Oui () Non [] NA [] NAP	(X) Oui () Non [] NA [] NAP
Conseil juridique, ADR et autres services juridiques	() Oui () Non [X] NA [] NAP	(X) Oui () Non [] NA [] NAP

016-1. Veuillez décrire brièvement l'organisation du système d'aide judiciaire dans votre pays à la fois avant d'aller devant le tribunal et durant la procédure ?

017. L'aide judiciaire prévoit-elle la couverture ou l'exonération des frais de justice ?

(X) Oui

() Non

[] NAP

Si oui, veuillez préciser : L'exonération

018. Est-il possible de bénéficier de l'aide judiciaire pour des frais relatifs à l'exécution des décisions de justice (par exemple : honoraires d'un agent d'exécution) ?

Oui

Non

NAP

Si oui, veuillez préciser :

019. L'aide judiciaire peut-elle être allouée pour d'autres frais (différents de ceux indiqués aux questions 16 à 18, par exemple honoraires d'un conseiller technique ou expert, honoraires d'autres professionnels de la justice (notaires), frais de voyage, etc.) ?

	Affaires pénales	Affaires autres que pénales
Allocation de l'aide judiciaire pour d'autres frais	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP

Commentaires - Si oui, veuillez préciser :

2.1.2. Informations relatives à l'aide judiciaire

020. Veuillez indiquer le nombre d'affaires ayant bénéficié de l'aide judiciaire :

	Total	Affaires portées devant les tribunaux	Affaires non portées devant les tribunaux
TOTAL	<input checked="" type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP	<input checked="" type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP	<input checked="" type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP
En matière pénale	<input checked="" type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP	<input checked="" type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP	<input checked="" type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP
En matière autre que pénale	<input checked="" type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP	<input checked="" type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP	<input checked="" type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP

Commentaires - Veuillez préciser le cas échéant :

021. En matière pénale, les personnes n'ayant pas les moyens financiers suffisants peuvent-elles bénéficier de l'assistance gratuite (ou financée par un budget public) d'un avocat?

	Assistance gratuite d'un avocat
Personnes mises en cause	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Victimes	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

Commentaires - Si oui, veuillez préciser :

022. En matière pénale, ont-elles le libre choix de l'avocat dans le cadre de l'aide judiciaire?

libre choix de l'avocat

Personnes mises en cause	(X) Oui () Non [] NAP
Victimes	(X) Oui () Non [] NAP

Commentaires

023-0. Votre pays procède-t-il à un examen des revenus et/ou des biens (patrimoine) du demandeur avant d'octroyer l'aide judiciaire complète ou partielle ?

(X) Oui

() Non

Commentaires - Veuillez préciser si d'autres critères sont pris en compte pour l'octroi de l'aide judiciaire et veuillez ajouter tout commentaire utile à l'interprétation des données ci-dessus :

023. Si oui veuillez indiquer ci-dessous:

	Montant du revenu annuel (pour une personne), (en €)	Valeur des biens (patrimoine) (pour une personne), (en €)
Aide judiciaire complète accordée au demandeur en matière pénale	[X] NA [] NAP	[X] NA [] NAP
Aide judiciaire complète accordée au demandeur en matière autre que pénale	[X] NA [] NAP	[X] NA [] NAP
Aide judiciaire partielle accordée au demandeur en matière pénale	[X] NA [] NAP	[X] NA [] NAP
Aide judiciaire partielle accordée au demandeur en matière autre que pénale	[X] NA [] NAP	[X] NA [] NAP

024. Est-il possible de refuser l'aide judiciaire pour absence de bien-fondé de l'action (par exemple pour caractère abusif de l'action en justice ou en raison de l'absence d'un éventuel succès) ?

(X) Oui

() Non

Commentaires - Si oui, veuillez expliquer les critères concrets pour refuser l'aide judiciaire :

025. La décision d'accorder ou de refuser l'aide judiciaire est-elle prise par :

(X) le tribunal

() une instance extérieure au tribunal

() une instance mixte (tribunal/organe externe)

Commentaires

026. Existe-t-il un système privé d'assurance de protection juridique permettant aux personnes

physiques (cela ne concerne pas les entreprises ou autres personnes morales) de financer une action en justice ?

() Oui

(X) Non

Commentaires - Le cas échéant, veuillez donner des indications sur le développement actuel de ce type d'assurance dans votre pays; s'agit-il d'un phénomène en progression ?

027. La décision judiciaire peut-elle préciser la manière dont les frais de justice payés par les parties au cours de la procédure seront partagés :

	La décision judiciaire précise le partage des frais de justice
en matière pénale	(X) Oui () Non
en matière autre que pénale	(X) Oui () Non

Commentaires

B1. Veuillez indiquer les sources des réponses aux questions 20 et 23 :

Sources : .

2.2. Usagers des tribunaux et victimes

2.2.1. Droits des usagers et victimes

028. Existe-t-il des sites/portails Internet officiels (ex: ministère de la Justice, etc.) à partir desquels le public a accès gratuitement :

	Oui	Adresse(s) internet :
aux textes juridiques (codes, lois, règlements, etc.)	()	(X) www.justicia.ad
à la jurisprudence des hautes juridictions	()	(X) web justicia.ad
à d'autres documents (par exemple le téléchargement de formulaires, l'enregistrement en ligne)	(X)	()

Veuillez préciser quels documents et informations sont inclus dans « à d'autres documents » :

029. Votre système prévoit-il une obligation d'informer les parties concernant les délais prévisibles de la procédure judiciaire ?

(X) Oui, toujours

() Non

Oui, seulement dans quelques situations particulières

Commentaires - Si oui seulement dans quelques situations particulières, veuillez préciser :

030. Existe-t-il un système d'information spécifique, public et gratuit, pour informer et aider les victimes d'infractions ?

Oui

Non

Commentaires - Si oui, veuillez préciser :

031. Existe-t-il des modalités favorables particulières applicables aux catégories de personnes vulnérables suivantes, au cours des procédures judiciaires ?

	Dispositif d'information	Modalités particulières pour les auditions	Autres modalités particulières
Victimes de violence sexuelle/viol	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Victimes du terrorisme	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
Mineurs (témoins ou victimes)	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Victimes de violence domestique	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Minorités ethniques	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
Personnes handicapées	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Délinquants mineurs	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Autres (par exemple, les victimes de la traite des êtres humains, mariage forcé, mutilation sexuelle)	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non

Commentaires - Si « autres personnes vulnérables » et/ou « autres modalités particulières », veuillez préciser :

031-1. Les mineurs peuvent-ils être parties à une procédure judiciaire :

Oui

Non

Commentaires - Si oui, veuillez préciser pour quelles procédures (civile, pénale, administrative/procédure normale ou accélérée) et à quelles conditions (les mineurs peuvent-ils bénéficier de l'aide judiciaire, d'un avocat, etc.) : Représentés par leur tuteur légal

032. Votre pays dispose-t-il d'une procédure d'indemnisation des victimes d'infractions ?

Oui, veuillez préciser pour quels types d'infractions :

Non

Commentaires

032-1. Une décision du tribunal est-elle nécessaire dans le cadre de la procédure d'indemnisation ?

- Oui
- Non

Commentaires

033. Si oui, cette indemnisation provient-elle :

- d'un dispositif avec des fonds publics
- des dommages et intérêts à payer par la personne responsable
- d'un dispositif avec des fonds privés

Commentaires

034. Existe-t-il des études permettant d'évaluer le taux de recouvrement des dommages et intérêts octroyés aux victimes par les juridictions ?

- Oui
- Non

Commentaires - Si oui, veuillez illustrer avec des données disponibles concernant le taux de recouvrement, le nom des études, la fréquence des études et l'organe responsable :

035. Le procureur a-t-il un rôle spécifique au regard des victimes (protection et assistance) ?

- Oui
- Non

Commentaires - Si oui, veuillez préciser :

036. Les victimes d'infractions peuvent-elles contester une décision du procureur de classer une affaire ? Veuillez vérifier la cohérence de votre réponse avec celle de la question 105 qui traite de la possibilité pour un procureur "de classer une affaire sans suite, sans avoir besoin d'obtenir une décision d'un juge". (La réponse NAP signifie que le procureur ne peut pas décider de classer une affaire de son propre chef. Une décision d'un juge est nécessaire.)

- Oui
- Non
- NAP

Commentaires - Le cas échéant, veuillez préciser :

037. Existe-t-il un système d'indemnisation pour les usagers dans les circonstances suivantes :

	Nombre de demandes d'indemnisation	Nombre de condamnations	Montant total (in €)
Total	<input type="checkbox"/> NA <input checked="" type="checkbox"/> NAP	<input type="checkbox"/> NA <input checked="" type="checkbox"/> NAP	<input type="checkbox"/> NA <input checked="" type="checkbox"/> NAP

Durée excessive de la procédure	<input type="checkbox"/> NA <input checked="" type="checkbox"/> NAP	<input type="checkbox"/> NA <input checked="" type="checkbox"/> NAP	<input type="checkbox"/> NA <input checked="" type="checkbox"/> NAP
Non-exécution des décisions de justice	<input type="checkbox"/> NA <input checked="" type="checkbox"/> NAP	<input type="checkbox"/> NA <input checked="" type="checkbox"/> NAP	<input type="checkbox"/> NA <input checked="" type="checkbox"/> NAP
Arrestation injustifiée	<input type="checkbox"/> NA <input checked="" type="checkbox"/> NAP	<input type="checkbox"/> NA <input checked="" type="checkbox"/> NAP	<input type="checkbox"/> NA <input checked="" type="checkbox"/> NAP
Condamnation injustifiée	<input type="checkbox"/> NA <input checked="" type="checkbox"/> NAP	<input type="checkbox"/> NA <input checked="" type="checkbox"/> NAP	<input type="checkbox"/> NA <input checked="" type="checkbox"/> NAP
Autre	<input type="checkbox"/> NA <input checked="" type="checkbox"/> NAP	<input type="checkbox"/> NA <input checked="" type="checkbox"/> NAP	<input type="checkbox"/> NA <input checked="" type="checkbox"/> NAP

Commentaires - Le cas échéant, veuillez fournir des renseignements concernant la procédure d'indemnisation et la méthode de calcul du montant de l'indemnisation (par exemple, le tarif journalier pour une arrestation ou une condamnation injustifiée) :

2.2.2. Confiance et satisfaction des citoyens dans leur système de justice

038. Votre pays a-t-il mis en place des enquêtes auprès des professionnels de la justice et des usagers des tribunaux pour mesurer leur confiance dans la justice et leur degré de satisfaction par rapport au service rendu ? Si oui, à quelles fréquences et à quels niveaux ?

	Au niveau national	Au niveau des tribunaux
1. Enquêtes auprès des juges	<input type="checkbox"/> Annuelle <input type="checkbox"/> Autre type de fréquence <input type="checkbox"/> Ad hoc	<input type="checkbox"/> Annuelle <input type="checkbox"/> Autre type de fréquence <input type="checkbox"/> Ad hoc
2. Enquêtes auprès du personnel des tribunaux	<input type="checkbox"/> Annuelle <input type="checkbox"/> Autre type de fréquence <input type="checkbox"/> Ad hoc	<input type="checkbox"/> Annuelle <input type="checkbox"/> Autre type de fréquence <input type="checkbox"/> Ad hoc
3. Enquêtes auprès des procureurs	<input type="checkbox"/> Annuelle <input type="checkbox"/> Autre type de fréquence <input type="checkbox"/> Ad hoc	<input type="checkbox"/> Annuelle <input type="checkbox"/> Autre type de fréquence <input type="checkbox"/> Ad hoc
4. Enquêtes auprès des avocats	<input type="checkbox"/> Annuelle <input type="checkbox"/> Autre type de fréquence <input type="checkbox"/> Ad hoc	<input type="checkbox"/> Annuelle <input type="checkbox"/> Autre type de fréquence <input type="checkbox"/> Ad hoc
5. Enquêtes auprès des parties	<input type="checkbox"/> Annuelle <input type="checkbox"/> Autre type de fréquence <input type="checkbox"/> Ad hoc	<input type="checkbox"/> Annuelle <input type="checkbox"/> Autre type de fréquence <input type="checkbox"/> Ad hoc
6. Enquêtes auprès d'autres usagers des tribunaux (par exemple jurés, témoins, experts, interprètes, représentants des agences gouvernementales, ONG)	<input type="checkbox"/> Annuelle <input type="checkbox"/> Autre type de fréquence <input type="checkbox"/> Ad hoc	<input type="checkbox"/> Annuelle <input type="checkbox"/> Autre type de fréquence <input type="checkbox"/> Ad hoc

7. Enquêtes auprès des victimes	<input type="checkbox"/> Annuelle <input type="checkbox"/> Autre type de fréquence <input type="checkbox"/> Ad hoc	<input type="checkbox"/> Annuelle <input type="checkbox"/> Autre type de fréquence <input type="checkbox"/> Ad hoc
8. Autre(s) enquête(s) non mentionnée(s)	<input type="checkbox"/> Annuelle <input type="checkbox"/> Autre type de fréquence <input type="checkbox"/> Ad hoc	<input type="checkbox"/> Annuelle <input type="checkbox"/> Autre type de fréquence <input type="checkbox"/> Ad hoc

Commentaires - Veuillez indiquer les références et les liens vers les enquêtes de satisfaction citées :

040. Existe-t-il un dispositif national ou local permettant de déposer une plainte concernant le fonctionnement du système judiciaire ? (par exemple le traitement d'une affaire par un juge ou la durée d'une procédure)

Oui

Non

Commentaires

041. Si oui veuillez préciser certains aspects de ce dispositif :

	Autorité compétente pour traiter de la plainte	Existence d'un délai pour cette autorité pour traiter la plainte
Tribunal concerné	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Instance supérieure	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Ministère de la Justice	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Conseil supérieur de la magistrature	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Autres organisations extérieures (ex. médiateur)	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

Commentaires recours devant le Tribunal Constitutionnel le cas échéant

041-1. Si oui, veuillez préciser certains aspects de ce dispositif :

	Nombre de plaintes	Montant des indemnités accordées
Tribunal concerné	<input checked="" type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP	<input checked="" type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP
Instance supérieure	<input checked="" type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP	<input checked="" type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP
Ministère de la Justice	<input checked="" type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP	<input checked="" type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP

Conseil supérieur de la magistrature	<input checked="" type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP	<input checked="" type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP
Autres organisations extérieures (ex. médiateur)	<input checked="" type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP	<input checked="" type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP

Commentaires - Si possible, veuillez donner des informations sur l'efficacité de cette procédure de plainte et veuillez indiquer tout commentaire utile :

3. Organisation des tribunaux

3.1. Tribunaux

3.1.1. Nombre de tribunaux

042. Nombre de tribunaux considérés comme entités juridiques (structures administratives) et implantations géographiques.

	Nombre de tribunaux
42.1 Tribunaux de droit commun de 1ère instance (entités juridiques)	2 <input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP
42.2 Tribunaux spécialisés de 1ère instance (entités juridiques)	<input type="checkbox"/> NA <input checked="" type="checkbox"/> NAP
42.3 Tous les tribunaux (implantations géographiques) (ce chiffre inclut les tribunaux de droit commun de 1ère instance, les tribunaux spécialisés de 1ère instance, tous les tribunaux de seconde instance et cours d'appels et toutes les cours suprêmes)	3 <input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP

Commentaires

043. Nombre (entités juridiques) de tribunaux spécialisés (ou ordre judiciaire spécifique) de 1ère instance

	Nombre de tribunaux
Total (il doit correspondre au nombre indiqué à la question 42.2)	<input type="checkbox"/> NA <input checked="" type="checkbox"/> NAP
Tribunaux commerciaux (à l'exclusion des tribunaux de faillites)	<input type="checkbox"/> NA <input checked="" type="checkbox"/> NAP
Tribunaux des faillites	<input type="checkbox"/> NA <input checked="" type="checkbox"/> NAP
Tribunaux du travail	<input type="checkbox"/> NA <input checked="" type="checkbox"/> NAP

Tribunaux des affaires familiales	<input type="checkbox"/> NA <input checked="" type="checkbox"/> NAP
Tribunaux des affaires locatives (tribunaux des baux)	<input type="checkbox"/> NA <input checked="" type="checkbox"/> NAP
Tribunaux de l'exécution des sanctions pénales	<input type="checkbox"/> NA <input checked="" type="checkbox"/> NAP
Tribunaux en matière de lutte contre le terrorisme, le crime organisé ou la corruption	<input type="checkbox"/> NA <input checked="" type="checkbox"/> NAP
Tribunaux en matière de contentieux de l'Internet	<input type="checkbox"/> NA <input checked="" type="checkbox"/> NAP
Tribunaux administratifs	<input type="checkbox"/> NA <input checked="" type="checkbox"/> NAP
Tribunaux des assurances et/ou de la sécurité sociale	<input type="checkbox"/> NA <input checked="" type="checkbox"/> NAP
Tribunaux militaires	<input type="checkbox"/> NA <input checked="" type="checkbox"/> NAP
Autres tribunaux spécialisés de 1ère instance	<input type="checkbox"/> NA <input checked="" type="checkbox"/> NAP

Commentaires - Si « autres tribunaux spécialisés de 1ère instance », veuillez donner des précisions :

044. Une réforme dans la structure des tribunaux est-elle envisagée [par exemple une diminution du nombre de tribunaux (implantations géographiques) ou une réforme de la compétence des tribunaux] ?

Oui

Non

Commentaires - Veuillez préciser :

045. Nombre de tribunaux de 1ère instance (implantations géographiques) compétents pour une affaire concernant :

	Nombre de tribunaux
le recouvrement d'une petite créance	1 <input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP
le licenciement	1 <input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP
le vol avec violence	1 <input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP

faillite

1

NA

NAP

Commentaires

045-1. Votre définition d'une petite créance est elle similaire à celle fournie dans la Note explicative ?

Oui

Non

Commentaires - Si ce n'est pas le cas, veuillez préciser votre définition d'une petite créance :

045-2. Veuillez indiquer le montant en € d'une petite créance :

[1 200]

Commentaires

C. Veuillez indiquer les sources des réponses aux questions 42, 43 et 45:

Sources : Consell Supérieur de la Justice

3.2. Personnel des tribunaux

3.2.1. Juges et personnels non-juges

046. Nombre de juges professionnels siégeant en juridiction (si possible au 31 décembre de l'année de référence). (Veuillez fournir l'information en équivalent temps plein et pour des postes permanents effectivement occupés, pour tous les types de juridictions confondus – droit commun et spécialisées.)

	Total	Hommes	Femmes
Nombre total de juges professionnels (1 + 2 + 3)	26 <input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP	11 <input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP	15 <input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP
1. Nombre de juges professionnels de première instance	17 <input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP	5 <input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP	12 <input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP
2. Nombre de juges professionnels dans les cours d'appel (2ème instance)	9 <input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP	6 <input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP	3 <input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP
3. Nombre de juges professionnels dans les cours suprêmes	<input type="checkbox"/> NA <input checked="" type="checkbox"/> NAP	<input type="checkbox"/> NA <input checked="" type="checkbox"/> NAP	<input type="checkbox"/> NA <input checked="" type="checkbox"/> NAP

Commentaires - Veuillez ajouter tout commentaire utile à l'interprétation des données ci-dessus :

047. Nombre de présidents de tribunaux (juges professionnels).

	Total	Hommes	Femmes
Nombre total de président(e)s de juridictions (1 + 2 + 3)	3 [] NA [] NAP	3 [] NA [] NAP	0 [] NA [] NAP
1. Nombre de président(e)s de tribunaux de première instance	1 [] NA [] NAP	1 [] NA [] NAP	0 [] NA [] NAP
2. Nombre de président(e)s de cours d'appel (2ème instance)	2 [] NA [] NAP	2 [] NA [] NAP	0 [] NA [] NAP
3. Nombre de président(s) de cours suprêmes	[] NA [X] NAP	[] NA [X] NAP	[] NA [X] NAP

Commentaires

048. Nombre de juges professionnels exerçant à titre occasionnel et rémunérés comme tel (si possible au 31 décembre de l'année de référence):

	Donnée
Donnée brute	2 [] NA [] NAP
Donnée en équivalent temps plein	[X] NA [] NAP

Commentaires - Veuillez ajouter tout commentaire utile à l'interprétation de la réponse à cette question :

048-1. Ces juges professionnels siégeant occasionnellement traitent-ils une partie importante des affaires ?

(X) Oui Si oui, veuillez apporter des précisions quant aux types d'affaires et une estimation en pourcentage.

.....

() Non

[] NAP

Commentaires Ils traitent 50% des affaires d'un magistrat à plein temps

049. Nombres de juges non professionnels, non rémunérés, percevant, le cas échéant, un simple défraiement (si possible au 31 décembre de l'année de référence) (y compris les "lay judges" ou juges consulaires ; mais les arbitres ou les jurés sont exclus de cette donnée) :

	Donnée
Donnée brute	[] NA [X] NAP
Donnée en équivalent temps plein	[] NA [X] NAP

Commentaires Il n'y a pas de juges non professionnels.

049-1. Si de tels juges non professionnels existent en première instance dans votre pays, veuillez préciser pour quels types d'affaires :

	Oui	Non	Echevinage
affaires pénales (infractions graves)	()	(X)	()
affaires pénales (infractions mineures)	()	(X)	()
affaires familiales	()	(X)	()
affaires de droit du travail	()	(X)	()
affaires de droit social	()	(X)	()
affaires commerciales	()	(X)	()
affaires de faillite	()	(X)	()
autre affaires civiles	()	(X)	()

[] NAP

Commentaires - Si autre, veuillez préciser :

050. Votre système judiciaire prévoit-il un jury de jugement avec une participation des citoyens ?

() Oui

(X) Non

Commentaires

050-1. Si oui, pour quell(s) type(s) d'affaire(s) ?

[] affaires pénales

[] affaires autres que pénales

Commentaires

051. Veuillez indiquer le nombre de citoyens ayant participé à de tels jurys pour l'année de référence ?

[]

[] NA

[X] NAP

Commentaires

052. Nombre de personnel non-juge travaillant dans les tribunaux (si possible au 31 décembre de l'année de référence) (cette donnée ne doit pas inclure le personnel travaillant pour les procureurs, voir question 60) (répondre en équivalent temps plein et pour les postes permanents effectivement

occupés).

	Total	Hommes	Femmes
Nombre total de personnel non juge travaillant dans les tribunaux (1 + 2 + 3 + 4 + 5)	106 [] NA [] NAP	24 [] NA [] NAP	82 [] NA [] NAP
1. Rechtspfleger (ou organes équivalents) chargés de tâches juridictionnelles ou para-juridictionnelles, ayant des compétences autonomes et dont les décisions peuvent être susceptibles de recours.	19 [] NA [] NAP	5 [] NA [] NAP	14 [] NA [] NAP
2. Personnels non juges chargés d'assister les juges à l'instar des greffiers (préparation des dossiers, assistance à l'audience, tenue des procès verbaux, aide à la préparation de la décision)	66 [] NA [] NAP	13 [] NA [] NAP	53 [] NA [] NAP
3. Personnels chargés de tâches relatives à l'administration et la gestion des tribunaux (gestion des ressources humaines, gestion des moyens matériels y compris de l'informatique, gestion financière et budgétaire, gestion de la formation)	16 [] NA [] NAP	2 [] NA [] NAP	14 [] NA [] NAP
4. Personnels techniques	5 [] NA [] NAP	4 [] NA [] NAP	1 [] NA [] NAP
5. Autres personnels non juges	[] NA [X] NAP	[] NA [X] NAP	[] NA [X] NAP

Commentaires - Si « autres personnels non juges », veuillez préciser :

052-1. Nombre de personnel non-juge par instance (si possible au 31 décembre de l'année de référence) (cette donnée ne doit pas inclure le personnel travaillant pour les procureurs, voir question 60) (répondre en équivalent temps plein et pour les postes permanents effectivement occupés)

	Total	Hommes	Femmes
Total de personnel non- juge travaillant dans les tribunaux (1 + 2 + 3)	95 [] NA [] NAP	[X] NA [] NAP	[X] NA [] NAP
1. Total de personnel non- juge auprès des tribunaux de première instance	[X] NA [] NAP	[X] NA [] NAP	[X] NA [] NAP
2.Total de personnel non- juge auprès des cours d'appel (2ème instance)	[X] NA [] NAP	[X] NA [] NAP	[X] NA [] NAP

3.Total de personnel non- juge auprès des cours suprêmes	[] NA	[] NA	[] NA
	[X] NAP	[X] NAP	[X] NAP

Commentaires

053. S'il existe dans votre système judiciaire la fonction de Rechtspfleger (ou organes équivalents), veuillez préciser dans quels domaines ils interviennent :

- pour l'aide judiciaire
- en matière familiale
- pour les ordres de paiement
- pour les affaires liées aux registres (affaires liées au registre foncier et/ou au registre du commerce)
- exécution des affaires civiles
- exécution des affaires pénales
- autres types d'affaires non mentionnés (veuillez préciser en commentaire)
- pour les affaires non contentieuses
- NAP

Commentaires - Veuillez brièvement décrire leur statut et leurs fonctions : Les greffiers assistent les juges et magistrats et donnent foi de tous les actes judiciaires. Ce sont les responsables de l'avancée de la procédure

054. Les tribunaux ont-ils délégué certains services relevant de leur responsabilité à un service externe ?

- Oui
- Non

Commentaires

054-1. Si oui, veuillez préciser quels services ont été externalisés :

- la maintenance informatique
- la formation du personnel
- la sécurité
- les archives
- le nettoyage
- autres types de services (veuillez préciser) :

Commentaires

C1. Veuillez indiquer les sources des réponses aux questions 46, 47, 48, 49 et 52

Sources : Bopa.ad
 Consell Supérieur de la Justice

3.3.Ministère public

3.3.1.Procureurs et personnel



055. Nombre de procureurs (au 31 décembre de l'année de référence). Veuillez fournir l'information en équivalent temps plein et pour des postes permanents effectivement occupés, pour tous les types de juridictions confondus – droit commun et spécialisées .

	Total	Hommes	Femmes
Nombre total de procureurs (1 + 2 + 3)	6 [] NA [] NAP	3 [] NA [] NAP	3 [] NA [] NAP
1. Nombre de procureurs auprès des tribunaux de première instance	[] NA [X] NAP	[] NA [X] NAP	[] NA [X] NAP
2. Nombre de procureurs auprès des cours d'appel (2ème instance)	[] NA [X] NAP	[] NA [X] NAP	[] NA [X] NAP
3. Nombre de procureurs auprès des cours suprêmes	[] NA [X] NAP	[] NA [X] NAP	[] NA [X] NAP

Veuillez ajouter tout commentaire utile à l'interprétation des données ci-dessus : Tous les procureurs interviennent dans toutes les instances et représentent le Ministère Public.

A partir de 2008 les fonctions des procureurs se répartissent.

Deux adjoint s'occupent des crimes organisés et des délits sociaux économiques

056. Nombre de chefs des ministères publics.

	Total	Hommes	Femmes
Nombre total de chefs de ministères publics (1 + 2 + 3)	1 [] NA [] NAP	1 [] NA [] NAP	0 [] NA [] NAP
1. Nombre de chefs de ministères publics auprès de tribunaux de première instance	[] NA [X] NAP	[] NA [X] NAP	[] NA [X] NAP
2. Nombre de chefs de ministères publics auprès des cours d'appel (2ème instance)	[] NA [X] NAP	[] NA [X] NAP	[] NA [X] NAP
3. Nombre de chefs de ministères publics auprès des cours suprêmes	[] NA [X] NAP	[] NA [X] NAP	[] NA [X] NAP

Veuillez ajouter tout commentaire utile pour l'interprétation des données ci-dessus :

057. D'autres personnes ont-elles des fonctions comparables à celles des procureurs ?

() Oui

(X) Non

Commentaires - Si oui, veuillez préciser leurs titres et fonctions :

057-1. Veuillez préciser leur nombre (en équivalent temps plein) :

[]

[] NA

059. Si oui, est-ce que leur nombre est inclus dans le nombre de procureurs que vous avez indiqué à la question 55 ?

() Oui

() Non

[] NAP

Commentaires

059-1. Les Parquets disposent-ils de procureurs spécifiquement formés en matière de violence domestique et violence sexuelle ?

(X) Oui

() Non

Commentaires

060. Nombre de personnel (non procureurs) rattaché au ministère public (si possible au 31 décembre de l'année de référence) (sans le nombre de personnels non juges, v. question 52)(répondre en équivalent temps plein et pour les postes permanents effectivement pourvus)

	Total	Hommes	Femmes
Nombre de personnel (non procureurs) rattaché au ministère public	7 [] NA	3 [] NA	4 [] NA

Commentaires

C2. Veuillez indiquer les sources des réponses aux questions 55, 56 et 60

Sources : Ministère public

3.4.Parité hommes/femmes

3.4.1 Dispositions particulières pour faciliter la parité

061-2. Existe-t-il des dispositions particulières pour faciliter la parité hommes/femmes dans le cadre des procédures de recrutement :

	Oui, veuillez préciser	Non
des juges	()	(X)

des procureurs	()	(X)
du personnel non-juge	()	(X)
des avocats	()	(X)
des notaires	()	(X)
des agents d'exécution	()	(X)

[] NA

Commentaires - si la situation a changé depuis l'année de référence, merci de le préciser en commentaires. Si vous avez des commentaires supplémentaires, veuillez préciser :

061-3. Existe-t-il des dispositions particulières pour faciliter la parité hommes/femmes dans le cadre des procédures de promotion :

	Oui, veuillez préciser	Non
des juges	()	(X)
des procureurs	()	(X)
du personnel non-juge	()	(X)
des avocats	()	(X)
des notaires	()	(X)
des agents d'exécution	()	(X)

[] NA

Commentaires - si la situation a changé depuis l'année de référence, merci de le préciser en commentaires . Si vous avez des commentaires supplémentaires, veuillez préciser :

3.4.2 Au niveau national

061-4. Disposez-vous, au niveau national, d'une ou de plusieurs enquêtes ou rapports récents concernant, en tout ou partie, la répartition hommes/femmes au sein du système judiciaire concernant :

	Oui	Non
les juges	()	(X)
les procureurs	()	(X)
le personnel non-juge	()	(X)

les avocats	()	(X)
les notaires	()	(X)
les agents d'exécution	()	(X)

Commentaires - Si la situation a changé depuis l'année de référence, merci de le préciser en commentaires. Pouvez-vous nous en préciser les références ou le lien internet pour accéder à ce(s) document(s), ou nous le/les adresser ?

061-5. Existe-t-il un programme national ou un document d'orientation visant à promouvoir l'égalité hommes/femmes dans le système judiciaire ?

() Oui

(X) Non

Commentaires - si la situation a changé depuis l'année de référence, merci de le préciser en commentaires. Pouvez-vous nous en préciser les références ou indiquer le lien internet pour accéder à ce(s) document(s), ou nous le/les adresser ?

061-6. Existe-il au niveau national une personne (par ex. un commissaire à l'égalité des chances)/une institution spécialement chargée des questions d'égalité hommes/femmes dans le système de justice concernant :

	Oui, veuillez préciser	Non
le recrutement des juges	()	(X)
la promotion des juges	()	(X)
le recrutement des procureurs	()	(X)
la promotion des procureurs	()	(X)
le recrutement du personnel non-juge	()	(X)
la promotion du personnel non-juge	()	(X)

Commentaires - Si cela concerne une autre situation que celle du recrutement ou de la promotion, veuillez préciser. Si la situation a changé depuis l'année de référence, merci de le préciser en commentaires

061-6-1. Veuillez préciser le texte qui met en place cette personne/institution :

(titre, date, nature du texte)

[X] NAP

061-6-2. Veuillez préciser le statut de cette personne/institution :

(par ex. indépendante, rattachée au ministère de la justice, à un Conseil supérieur de la magistrature ou équivalent ou à un organisme

interministériel spécialement dédié à l'égalité homme/femme)

[X] NAP

061-6-3. Veuillez préciser si cette personne/institution a une fonction d'information et de consultation ou si ses avis ou décisions ont des conséquences juridiques :

(par ex. bloquer une décision, ouvrir un droit à recours)

[X] NAP

3.4.3 Au niveau des tribunaux/des services du ministère public

061-7. Existe-t-il, au niveau des tribunaux ou des services du ministère public une personne (par ex. un commissaire à l'égalité des chances)/institution spécialement chargée de veiller au respect de l'égalité hommes/femmes concernant l'organisation du travail judiciaire :

	Oui	Non
dans les tribunaux (juges)	()	(X)
dans les services du ministère public (procureurs)	()	(X)
pour le personnel non-juge des tribunaux	()	(X)

Commentaires - Si oui, veuillez préciser leurs titres et leurs fonctions. Si la situation a changé depuis l'année de référence, merci de le préciser en commentaires .

061-8. La féminisation de certaines fonctions - si elle existe dans votre pays – au sein des tribunaux ou des ministère public a-t-elle conduit à des modifications concrètes dans l'organisation du travail dans les domaines suivants :

	Oui	Non
Affectation dans les différents postes	()	(X)
Répartition de la charge de travail	()	(X)
Horaires de travail	()	(X)
Modalités du télé-travail et présence dans les locaux de travail	()	(X)
Remplacement des personnes absentes	()	(X)

Organisation des audiences	()	(X)
Autres	()	(X)

Commentaires - Si « autres », pouvez-vous préciser ? Pouvez-vous également donner des exemples concrets dans les différentes hypothèses évoquées ? Si la situation a changé depuis l'année de référence, merci de le préciser en commentaires.

061-9. Pour améliorer la parité dans l'accès aux différentes professions judiciaires et l'égalité dans la promotion ou dans l'accès aux fonctions de responsabilité, quelles sont, dans votre pays :

les mesures déjà mises en œuvre (veuillez préciser) :

les mesures prévues (veuillez préciser) :

Commentaires - Si la situation a changé depuis l'année de référence, merci de le préciser en commentaires

NAP

061-10. Dans le système judiciaire de votre pays (en se basant éventuellement sur des évaluations, études ou rapports officiels), quelles sont les principales causes d'inégalités dans :

les procédures de recrutement (veuillez préciser) :

les procédures de promotion et l'accès aux fonctions de responsabilité (veuillez préciser) :

Commentaires - Si la situation a changé depuis l'année de référence, merci de le préciser en commentaires

NAP

061-11. Dans vos tribunaux, une attention particulière est-elle portée à la question de la parité vis-

à-vis du public ou des usagers de la justice, notamment :

	Oui, veuillez préciser	Non
les magistrats ou personnel des tribunaux sont plus des hommes ou des femmes selon certains types d'affaires	()	(X)
la composition des audiences collégiales est toujours mixte	()	(X)
il existe des statistiques hommes/femmes concernant les personnes qui saisissent le tribunal/les victimes, les auteurs d'infractions, etc.	()	(X)

Commentaires - si vous avez des commentaires supplémentaires, veuillez préciser. Si la situation a changé depuis l'année de référence, merci de le préciser en commentaires .

3.5 Utilisation des technologies informatique dans les tribunaux

3.5.1 Politiques générales en matière de technologie informatique dans le système judiciaire

062-1. Principes de base et modèles utilisés dans la définition des politiques et stratégies relatives aux technologies informatiques

	Organisation
Politiques et stratégies informatiques	<input checked="" type="checkbox"/> définies et coordonnées au niveau national par une institution <input type="checkbox"/> définies et coordonnées au niveau national conjointement par plusieurs institutions <input type="checkbox"/> définies et coordonnées au niveau des l'unité/ partie prenante <input type="checkbox"/> autre
TI Gouvernance informatique	<input checked="" type="checkbox"/> gouvernance au niveau national par une institution <input type="checkbox"/> gouvernance au niveau national conjointement par plusieurs institutions <input type="checkbox"/> organisées au niveau des l'unité/partie prenante <input type="checkbox"/> autre

Commentaires Conseil supérieur de la Justice

065-1. Dans le cas où il existe une structure nationale qui est en charge de la politique et de la gouvernance stratégique concernant la modernisation du système judiciaire (en s'appuyant, notamment, sur l'informatique) quelle est la composition de cette structure ?

() personnels administratifs, techniques et scientifiques seulement

(X) équipes mixtes comprenant des personnels judiciaires (juges/procureurs/etc.) et des personnels administratifs/techniques/scientifiques

() autres (préciser en commentaire)

Commentaires - (veuillez préciser si d'autres approches de modernisation ont été mises en œuvre)

065-2. Quel est le modèle d'organisation majoritairement retenu pour mener des projets structurels informatiques dans les tribunaux et la gestion des applications (maintenance, évolution) ?

	Conduite des nouveaux projets	Gestion des applications
Majoritairement par un service informatique avec l'appui de professionnels du domaine (juges, procureurs, personnel judiciaire non-juge, etc.)	() Oui (X) Non	() Oui (X) No
Majoritairement par les professionnels du domaine (juges, procureurs, personnel judiciaire non-juge, etc.) en association avec un service informatique interne et/ou un prestataire externe	(X) Oui () Non	(X) Oui () No
Autres approches (prestation externe uniquement – préciser en commentaire)	() Oui (X) Non	() Oui (X) No

Commentaires - veuillez apporter des précisions également en cas d' « autres approches »

065-3. Existe-t-il un dispositif de détection et de valorisation des innovations en matière de technologies de l'information issues d'initiatives personnelles et/ou des tribunaux ?

() Oui

(X) Non

Commentaires (précisez notamment les projets ayant connu des développements nationaux)

065-4. Avez-vous mesuré l'impact résultant de la mise en œuvre d'une ou de plusieurs des composantes de votre nouveau système d'information ?

(X) Oui

() Non

065-4-1. Si oui, avez-vous mesuré l'impact sur (multiples réponses possibles) :

[X] les processus opérationnels

[X] la charge de travail

[] les ressources humaines

[] les coûts

[] autres, veuillez préciser

Commentaires (veuillez donner des exemples d'impact)

3.5.2 Sécurité du système d'information des tribunaux et protection des données à caractère personnel

065-5. Existe-t-il des audits indépendants ou autres mécanismes qui contribuent à la politique

globale de sécurité concernant le système d'information judiciaire ?

Oui

Non

Commentaires (précisez notamment si des cadres nationaux de sécurité informatique existent)

065-6. Une législation assure-t-elle la protection des données à caractère personnel traitées par les tribunaux ?

Oui

Non

Commentaires - Si oui, veuillez préciser notamment : l'existence d'autorités spécifiquement en charge de la protection des données à caractère personnel ; l'étendue des droits conférés aux citoyens dans le cadre spécifique des logiciels utilisés par les tribunaux ; l'existence de contrôles ou de limitations par la loi en ce qui concerne le partage des bases de données traitées par les tribunaux avec d'autres administrations (police, etc.) Agence de la protection des données

3.5.3 Bases de données centralisées d'aide à la décision

062-4. Existe-t-il une base de données nationale centralisée des décisions de justice (jurisprudence, etc.) ?

Oui

No

Commentaires

062-4-1. Si oui, merci de préciser les informations suivantes :

	Pour les décisions de 1ère instance	Pour les décisions de 2ème instance	Pour les décisions de 3ème instance	Lien vers la jurisprudence CEDH	Données anonymisées	Base de données de jurisprudence disponible gratuitement en ligne	Ouverture de la base de données de jurisprudence en open data
Civile et/ou commerciale	<input type="checkbox"/> Oui pour tous les jugements <input checked="" type="checkbox"/> Oui pour certains jugements <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui pour tous les jugements <input checked="" type="checkbox"/> Oui pour certains jugements <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui pour tous les jugements <input type="checkbox"/> Oui pour certains jugements <input checked="" type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
Pénale	<input type="checkbox"/> Oui pour tous les jugements <input checked="" type="checkbox"/> Oui pour certains jugements <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui pour tous les jugements <input checked="" type="checkbox"/> Oui pour certains jugements <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui pour tous les jugements <input type="checkbox"/> Oui pour certains jugements <input checked="" type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non

Administrative	() Oui pour tous les jugements	() Oui pour tous les jugements	() Oui pour tous les jugements	() Oui (X) Non	(X) Oui () Non	(X) Oui () Non	() Oui (X) Non
	(X) Oui pour certains jugements	(X) Oui pour certains jugements	() Oui pour certains jugements				
	() Non	() Non	(X) Non				

Commentaires - si d'autres matières sont concernées, veuillez préciser :

062-6. Existe-t-il un fichier national informatisé centralisant les condamnations pénales?

(X) Oui

() Non

Commentaires

062-6-1. Si oui, veuillez apporter les précisions suivantes :

[] Mise en relation avec d'autres fichiers européens de même nature

[X] Contenu directement consultable par voie informatique par les juges et/ou les procureurs

[] Contenu directement consultable à d'autres fins que pénales (matières civiles, administratives)

Commentaires - Veuillez préciser quelle est l'autorité délivrant l'accès Le Tribunal de Corts

3.5.4 Outils d'assistance à la rédaction

062-7. Existe-t-il des outils d'aide à la rédaction dont le contenu est coordonné au niveau national ? (modèles ou bibliothèques de trames, paragraphes pré-rédigés, etc.)

(X) Oui

() Non

Commentaires – si d'autres matières sont concernées, veuillez préciser

062-7-1. Si oui, merci de préciser les informations suivantes :

	Taux de disponibilité
Civile et/ou commerciale	<input type="checkbox"/> 100% <input type="checkbox"/> 50-99% <input type="checkbox"/> 10-49% <input type="checkbox"/> 1-9% <input checked="" type="checkbox"/> 0% (NAP) <input type="checkbox"/> NA
Pénale	<input type="checkbox"/> 100% <input type="checkbox"/> 50-99% <input type="checkbox"/> 10-49% <input type="checkbox"/> 1-9% <input checked="" type="checkbox"/> 0% (NAP) <input type="checkbox"/> NA

Administrative	<input type="checkbox"/> 100% <input type="checkbox"/> 50-99% <input type="checkbox"/> 10-49% <input type="checkbox"/> 1-9% <input checked="" type="checkbox"/> 0% (NAP) <input type="checkbox"/> NA
-----------------------	---

062-8. Existe-t-il des outils de dictée vocale ?

Oui

Non

Commentaires

062-8-1. Si oui, veuillez apporter les précisions suivantes :

	Disponibilité d'outils de dictée simples	Disponibilité d'outils d'enregistrement multiples	Fonction de reconnaissance vocale
Civile et/ou commerciale	<input type="checkbox"/> dans tous les tribunaux <input type="checkbox"/> dans la plupart des tribunaux <input type="checkbox"/> dans certains tribunaux / certaines phases pilotes <input type="checkbox"/> non disponible pour cette matière <input type="checkbox"/> NA	<input type="checkbox"/> dans tous les tribunaux <input type="checkbox"/> dans la plupart des tribunaux <input type="checkbox"/> dans certains tribunaux / certaines phases pilotes <input type="checkbox"/> non disponible pour cette matière <input type="checkbox"/> NA	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Essai pilote <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> NA
Pénale	<input type="checkbox"/> dans tous les tribunaux <input type="checkbox"/> dans la plupart des tribunaux <input type="checkbox"/> dans certains tribunaux / certaines phases pilotes <input type="checkbox"/> non disponible pour cette matière <input type="checkbox"/> NA	<input type="checkbox"/> dans tous les tribunaux <input type="checkbox"/> dans la plupart des tribunaux <input type="checkbox"/> dans certains tribunaux / certaines phases pilotes <input type="checkbox"/> non disponible pour cette matière <input type="checkbox"/> NA	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Essai pilote <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> NA
Administrative	<input type="checkbox"/> dans tous les tribunaux <input type="checkbox"/> dans la plupart des tribunaux <input type="checkbox"/> dans certains tribunaux / certaines phases pilotes <input type="checkbox"/> non disponible pour cette matière <input type="checkbox"/> NA	<input type="checkbox"/> dans tous les tribunaux <input type="checkbox"/> dans la plupart des tribunaux <input type="checkbox"/> dans certains tribunaux / certaines phases pilotes <input type="checkbox"/> non disponible pour cette matière <input type="checkbox"/> NA	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Essai pilote <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> NA

062-9. Existe-t-il un site intranet au sein du système judiciaire pour la diffusion d'information/actualités ?

Taux de disponibilité :

- 100% - accessible à l'ensemble de l'appareil judiciaire
- 50-99% - accessible à la plupart des juges/procureurs dans toutes les instances
- 10-49% - dans certains tribunaux seulement
- 1-9% - dans un seul tribunal
- 0% (NAP) - Pas d'accès

NA

Commentaires La loi sur le dossier électronique est en cours d'élaboration.

3.5.5 Technologies utilisées pour l'administration des tribunaux et la gestion des affaires

063-1. Existe-t-il un système de gestion informatisée des procédures judiciaires (CMS) ? (logiciel utilisé pour l'enregistrement des procédures judiciaires et leur gestion)

- Oui
- Non

Commentaires - si d'autres matières sont concernées, veuillez préciser la Li sur le dossier électronique est en cours d'élaboration

063-1-1. Si oui, merci de préciser les informations suivantes :

	Taux de déploiement	État d'avancement d'une affaire en ligne	Base de données centralisée ou interopérable	Dispositifs intégrés d'alertes préventives (pour une gestion dynamique des affaires)	Degré d'intégration/co nnexion d'un CMS avec un outil statistique
Civile et/ou commerciale	<input checked="" type="checkbox"/> 100% <input type="checkbox"/> 50-99% <input type="checkbox"/> 10-49% <input type="checkbox"/> 1-9% <input type="checkbox"/> 0% (NAP) <input type="checkbox"/> NA	<input type="checkbox"/> accessible aux parties <input type="checkbox"/> publication de la décision en ligne <input type="checkbox"/> les deux <input checked="" type="checkbox"/> non accessible <input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP	<input type="checkbox"/> Entièrement intégré, y compris BI <input checked="" type="checkbox"/> Intégré <input type="checkbox"/> Non intégré mais connecté <input type="checkbox"/> Pas du tout connecté <input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP
Pénale	<input checked="" type="checkbox"/> 100% <input type="checkbox"/> 50-99% <input type="checkbox"/> 10-49% <input type="checkbox"/> 1-9% <input type="checkbox"/> 0% (NAP) <input type="checkbox"/> NA	<input type="checkbox"/> accessible aux parties <input type="checkbox"/> publication de la décision en ligne <input type="checkbox"/> les deux <input checked="" type="checkbox"/> non accessible <input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP	<input type="checkbox"/> Entièrement intégré, y compris BI <input checked="" type="checkbox"/> Intégré <input type="checkbox"/> Non intégré mais connecté <input type="checkbox"/> Pas du tout connecté <input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP

Administrative	<input checked="" type="checkbox"/> 100% <input type="checkbox"/> 50-99% <input type="checkbox"/> 10-49% <input type="checkbox"/> 1-9% <input type="checkbox"/> 0% (NAP) <input type="checkbox"/> NA	<input type="checkbox"/> accessible aux parties <input type="checkbox"/> publication de la décision en ligne <input type="checkbox"/> les deux <input checked="" type="checkbox"/> non accessible <input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP	<input type="checkbox"/> Entièrement intégré, y compris BI <input checked="" type="checkbox"/> Intégré <input type="checkbox"/> Non intégré mais connecté <input type="checkbox"/> Pas du tout connecté <input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP
-----------------------	---	---	--	--	---

063-2. Registres informatisés gérés par des tribunaux

	Taux de déploiement	Données consolidées au niveau national	Service disponible en ligne	Module statistique intégré ou connecté
Registre foncier	<input type="checkbox"/> 100% <input type="checkbox"/> 50-99% <input type="checkbox"/> 10-49% <input type="checkbox"/> 1-9% <input checked="" type="checkbox"/> 0% (NAP) <input type="checkbox"/> NA	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
Registre relatif aux entreprises	<input type="checkbox"/> 100% <input type="checkbox"/> 50-99% <input type="checkbox"/> 10-49% <input type="checkbox"/> 1-9% <input type="checkbox"/> 0% (NAP) <input checked="" type="checkbox"/> NA	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non

Commentaires – si d'autres matières sont concernées, veuillez préciser

063-6. Systèmes informatisés de gestion budgétaire et financière des tribunaux

	Taux de déploiement de l'outil	Données consolidées au niveau national	Système communiquant avec d'autres ministères (des finances notamment)
Gestion budgétaire et financière des tribunaux	<input checked="" type="checkbox"/> 100% <input type="checkbox"/> 50-99% <input type="checkbox"/> 10-49% <input type="checkbox"/> 1-9% <input type="checkbox"/> 0% (NAP) <input type="checkbox"/> NA	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Gestion des frais de justice	<input type="checkbox"/> 100% <input type="checkbox"/> 50-99% <input type="checkbox"/> 10-49% <input type="checkbox"/> 1-9% <input type="checkbox"/> 0% (NAP) <input checked="" type="checkbox"/> NA	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

Autres (préciser en commentaires)	<input type="checkbox"/> 100%	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Oui
	<input type="checkbox"/> 50-99%	<input checked="" type="checkbox"/> Non	<input checked="" type="checkbox"/> Non
	<input type="checkbox"/> 10-49%		
	<input type="checkbox"/> 1-9%		
	<input checked="" type="checkbox"/> 0% (NAP)		
	<input type="checkbox"/> NA		

Commentaires

063-7. Outils de mesure de la charge de travail des juges, procureurs et/ou personnels non-juge/ non-procureur (Outil permettant de quantifier l'activité des juges, procureurs et/ou personnels non-juge/ non-procureur – par exemple le nombre de dossiers traités)

Oui

Non

Commentaires

063-7-1. Si oui, merci de préciser les informations suivantes :

	Taux de déploiement des outils	Données utilisées pour un pilotage au niveau national	Données utilisées pour un pilotage au niveau local	Outil intégré dans le CMS
Pour les juges	<input checked="" type="checkbox"/> 100% <input type="checkbox"/> 50-99% <input type="checkbox"/> 10-49% <input type="checkbox"/> 1-9% <input type="checkbox"/> 0% (NAP) <input type="checkbox"/> NA	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP
Pour les procureurs	<input checked="" type="checkbox"/> 100% <input type="checkbox"/> 50-99% <input type="checkbox"/> 10-49% <input type="checkbox"/> 1-9% <input type="checkbox"/> 0% (NAP) <input type="checkbox"/> NA	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP
Pour le personnel non-juge/ non-procureur	<input type="checkbox"/> 100% <input type="checkbox"/> 50-99% <input type="checkbox"/> 10-49% <input type="checkbox"/> 1-9% <input checked="" type="checkbox"/> 0% (NAP) <input type="checkbox"/> NA	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> NA <input checked="" type="checkbox"/> NAP	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> NA <input checked="" type="checkbox"/> NAP	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> NA <input checked="" type="checkbox"/> NAP

3.5.6 Technologies utilisées pour la communication entre les tribunaux, les professionnels et/ou les justiciables

064-2. Existe-t-il une possibilité de saisir des tribunaux par voie électronique ? (possibilité d'introduire une affaire par voie électronique, par exemple un courrier électronique ou un formulaire sur un site internet)

Oui

Non

Commentaires

064-2-1. Si oui, merci de préciser les informations suivantes :

	Taux de disponibilité	Saisine papier obligatoire en parallèle	Cadre législatif spécifique autorisant la saisine	Outil intégré/connecté dans le CMS
Civile et/ou commerciale	<input type="checkbox"/> 100% <input type="checkbox"/> 50-99% <input type="checkbox"/> 10-49% <input type="checkbox"/> 1-9% <input type="checkbox"/> 0% (NAP) <input type="checkbox"/> NA	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP
Pénale	<input type="checkbox"/> 100% <input type="checkbox"/> 50-99% <input type="checkbox"/> 10-49% <input type="checkbox"/> 1-9% <input type="checkbox"/> 0% (NAP) <input type="checkbox"/> NA	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP
Administrative	<input type="checkbox"/> 100% <input type="checkbox"/> 50-99% <input type="checkbox"/> 10-49% <input type="checkbox"/> 1-9% <input type="checkbox"/> 0% (NAP) <input type="checkbox"/> NA	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP

Commentaires - si d'autres matières sont concernées, veuillez préciser

064-3. Est-il possible de solliciter l'aide judiciaire par voie électronique ?

Oui

Non

Commentaires

064-3-1. Si oui, merci de préciser les informations suivantes :

	Solliciter l'aide judiciaire par voie électronique
Taux de disponibilité	<input type="checkbox"/> 100% <input type="checkbox"/> 50-99% <input type="checkbox"/> 10-49% <input type="checkbox"/> 1-9% <input type="checkbox"/> 0% (NAP) <input type="checkbox"/> NA
Formalisation de la demande par voie papier obligatoire en parallèle	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP
Cadre législatif spécifique encadrant les demandes d'attribution d'aide judiciaire par voie électronique	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP

L'octroi de l'aide judiciaire est également électronique	() Oui () Non [] NA [] NAP
Information disponible dans le CMS	() Oui () Non [] NA [] NAP

064-4. Est-il possible de transmettre des convocations à un rendez-vous judiciaire ou à une audience par voie électronique ? (un rendez-vous judiciaire désigne des phases préalables à une audience judiciaire, notamment en vue de médiation ou de conciliation)

- () Oui
(X) Non

Commentaires

064-4-1. Si oui, merci de préciser les informations suivantes :

	Convocations générées par le CMS	Convocation papier obligatoire en parallèle	Consentement de l'utilisateur pour être avisé par voie électronique	Modalités (si autres préciser en commentaires)	Cadre législatif spécifique
Civile et/ou commerciale	[]	[]	[]	[] SMS [] Courrier électronique [] Application informatique spécifique [] Autres	[]
Pénale	[]	[]	[]	[] SMS [] Courrier électronique [] Application informatique spécifique [] Autres	[]
Administrative	[]	[]	[]	[] SMS [] Courrier électronique [] Application informatique spécifique [] Autres	[]

Commentaires

064-6. Existe-t-il des possibilités de communication électronique entre les tribunaux et les avocats

et/ou les parties ? (envoi de fichiers électroniques et de données concernant une procédure judiciaire avec ou sans documents numérisés, essentiellement à des fins de suppression d'échanges papiers)

Communication entre le tribunal et les avocats représentant les parties

Oui

Non

Communication entre le tribunal et les parties non représentées par un avocat

Oui

Non

Commentaires

064-6-1. Si oui, merci de préciser les informations suivantes :

	Taux de déploiement de l'outil	Phases du procès concernées	Modalités (si différentes selon les phases du procès ou si autres, à préciser en commentaire)	Cadre législatif spécifique
Civile et/ou commerciale	<input type="checkbox"/> 100% <input type="checkbox"/> 50-99% <input type="checkbox"/> 10-49% <input type="checkbox"/> 1-9% <input type="checkbox"/> 0% (NAP) - pour cette matière <input type="checkbox"/> NA	<input type="checkbox"/> Saisine d'une juridiction <input type="checkbox"/> Phases préparatoires à l'audience <input type="checkbox"/> Calendrier des audiences et/ou gestion des renvois <input type="checkbox"/> Transmission des décisions des tribunaux	<input type="checkbox"/> Courrier électronique <input type="checkbox"/> Application informatique spécifique <input type="checkbox"/> Autres	<input type="checkbox"/> Oui
Pénale	<input type="checkbox"/> 100% <input type="checkbox"/> 50-99% <input type="checkbox"/> 10-49% <input type="checkbox"/> 1-9% <input type="checkbox"/> 0% (NAP) - pour cette matière <input type="checkbox"/> NA	<input type="checkbox"/> Saisine d'une juridiction <input type="checkbox"/> Phases préparatoires à l'audience <input type="checkbox"/> Calendrier des audiences et/ou gestion des renvois <input type="checkbox"/> Transmission des décisions des tribunaux	<input type="checkbox"/> Courrier électronique <input type="checkbox"/> Application informatique spécifique <input type="checkbox"/> Autres	<input type="checkbox"/> Oui

Administrative	<input type="checkbox"/> 100% <input type="checkbox"/> 50-99% <input type="checkbox"/> 10-49% <input type="checkbox"/> 1-9% <input type="checkbox"/> 0% (NAP) - pour cette matière <input type="checkbox"/> NA	<input type="checkbox"/> Saisine d'une juridiction <input type="checkbox"/> Phases préparatoires à l'audience <input type="checkbox"/> Calendrier des audiences et/ou gestion des renvois <input type="checkbox"/> Transmission des décisions des tribunaux	<input type="checkbox"/> Courrier électronique <input type="checkbox"/> Application informatique spécifique <input type="checkbox"/> Autres	<input type="checkbox"/> Oui
-----------------------	--	--	--	------------------------------

Commentaires

064-7. Modalités de communication électronique utilisées par des professionnels autres que les avocats (envoi de données électroniques concernant une procédure judiciaire avec ou sans documents numérisés, essentiellement à des fins de suppression d'échanges papiers)

	Taux de déploiement de l'outil	Modalités (si différentes selon les actes ou si autres, à préciser en commentaire)	Cadre législatif spécifique
Agents chargés de l'exécution des décisions de justice (tels que définis dans les Q169 et suivantes)	<input type="checkbox"/> 100% <input type="checkbox"/> 50-99% <input type="checkbox"/> 10-49% <input type="checkbox"/> 1-9% <input type="checkbox"/> 0% (NAP) <input checked="" type="checkbox"/> NA	<input type="checkbox"/> Courrier électronique <input type="checkbox"/> Application informatique spécifique <input type="checkbox"/> Autres	<input type="checkbox"/> Oui
Notaires (tels que définis dans les Q192 et suivantes)	<input type="checkbox"/> 100% <input type="checkbox"/> 50-99% <input type="checkbox"/> 10-49% <input type="checkbox"/> 1-9% <input type="checkbox"/> 0% (NAP) <input checked="" type="checkbox"/> NA	<input type="checkbox"/> Courrier électronique <input type="checkbox"/> Application informatique spécifique <input type="checkbox"/> Autres	<input type="checkbox"/> Oui
Experts (tels que définis dans les Q202 et suivantes)	<input type="checkbox"/> 100% <input type="checkbox"/> 50-99% <input type="checkbox"/> 10-49% <input type="checkbox"/> 1-9% <input type="checkbox"/> 0% (NAP) <input checked="" type="checkbox"/> NA	<input type="checkbox"/> Courrier électronique <input type="checkbox"/> Application informatique spécifique <input type="checkbox"/> Autres	<input type="checkbox"/> Oui
Services de police judiciaire	<input checked="" type="checkbox"/> 100% <input type="checkbox"/> 50-99% <input type="checkbox"/> 10-49% <input type="checkbox"/> 1-9% <input type="checkbox"/> 0% (NAP) <input type="checkbox"/> NA	<input checked="" type="checkbox"/> Courrier électronique <input type="checkbox"/> Application informatique spécifique <input type="checkbox"/> Autres	<input type="checkbox"/> Oui

Commentaires

064-9. Existe-t-il des systèmes de traitement en ligne de contentieux spécialisés ? (contentieux de faible valeur, créances non contestées, phases préparatoires à la résolution d'un conflit familial, etc

- veuillez préciser en commentaire)

Oui

Non

Commentaire : Veuillez décrire le système existant.

064-10. Vidéoconférence entre les tribunaux, les professionnels et/ou les usagers (concerne l'utilisation de dispositifs audiovisuels dans le cadre de procédures judiciaires tels que pour l'audition de parties, etc.).

Oui

Non

Commentaires

064-10-1. Si oui, merci de préciser les informations suivantes et de décrire en commentaires de cette rubrique les cas d'usage concrets de la vidéoconférence et les bénéfices attendus (par exemple, utilisation de ce dispositif afin de réduire le nombre de transferts de détenus vers le tribunal) :

	Taux de déploiement	Phase de procédure	Cadre législatif spécifique
Civile et/ou commerciale	<input checked="" type="checkbox"/> 100% <input type="checkbox"/> 50-99% <input type="checkbox"/> 10-49% <input type="checkbox"/> 1-9% <input type="checkbox"/> 0% (NAP) <input type="checkbox"/> NA	<input checked="" type="checkbox"/> Préalable à l'audience <input checked="" type="checkbox"/> Durant l'audience <input type="checkbox"/> Postérieurement à l'audience	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
Pénale	<input checked="" type="checkbox"/> 100% <input type="checkbox"/> 50-99% <input type="checkbox"/> 10-49% <input type="checkbox"/> 1-9% <input type="checkbox"/> 0% (NAP) <input type="checkbox"/> NA	<input checked="" type="checkbox"/> Préalable à l'audience <input checked="" type="checkbox"/> Durant l'audience <input type="checkbox"/> Postérieurement à l'audience	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
Administrative	<input checked="" type="checkbox"/> 100% <input type="checkbox"/> 50-99% <input type="checkbox"/> 10-49% <input type="checkbox"/> 1-9% <input type="checkbox"/> 0% (NAP) <input type="checkbox"/> NA	<input checked="" type="checkbox"/> Préalable à l'audience <input checked="" type="checkbox"/> Durant l'audience <input type="checkbox"/> Postérieurement à l'audience	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non

Commentaires

064-11. Enregistrement d'auditions ou de débats (enregistrement sonore ou audiovisuel en phase d'instruction et/ou de jugement)

Oui

Non

Commentaires

064-11-1. Si oui, merci de préciser les informations suivantes :

	Taux de déploiement	Type d'enregistrement	Cadre législatif spécifique
Civile et/ou commerciale	<input type="checkbox"/> 100% <input type="checkbox"/> 50-99% <input type="checkbox"/> 10-49% <input type="checkbox"/> 1-9% <input type="checkbox"/> 0% (NAP) <input type="checkbox"/> NA	<input type="checkbox"/> Sonore <input type="checkbox"/> Vidéo <input type="checkbox"/> Les deux <input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP
Pénale	<input type="checkbox"/> 100% <input type="checkbox"/> 50-99% <input type="checkbox"/> 10-49% <input type="checkbox"/> 1-9% <input type="checkbox"/> 0% (NAP) <input type="checkbox"/> NA	<input type="checkbox"/> Sonore <input type="checkbox"/> Vidéo <input type="checkbox"/> Les deux <input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP
Administrative	<input type="checkbox"/> 100% <input type="checkbox"/> 50-99% <input type="checkbox"/> 10-49% <input type="checkbox"/> 1-9% <input type="checkbox"/> 0% (NAP) <input type="checkbox"/> NA	<input type="checkbox"/> Sonore <input type="checkbox"/> Vidéo <input type="checkbox"/> Les deux <input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP

064-12. La preuve électronique est-elle admissible ?

	Admissibilité de la preuve électronique	Cadre législatif
Civile et/ou commerciale	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non	<input checked="" type="checkbox"/> De droit commun seulement <input type="checkbox"/> De droit commun et spécialisé <input type="checkbox"/> De droit spécialisé seulement
Pénale	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non	<input checked="" type="checkbox"/> De droit commun seulement <input type="checkbox"/> De droit commun et spécialisé <input type="checkbox"/> De droit spécialisé seulement
Administrative	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non	<input checked="" type="checkbox"/> De droit commun seulement <input type="checkbox"/> De droit commun et spécialisé <input type="checkbox"/> De droit spécialisé seulement

Commentaires

3.6. Performance et évaluation

3.6.1. Politiques nationales déclinées dans les tribunaux / les services du ministère public

066. Existe-t-il des normes de qualité définies pour le système judiciaire au niveau national (existe-t-il un système de qualité et/ou une politique de qualité de la justice) ?

Oui

Non

Commentaires - Si oui, veuillez préciser : Service d'Inspection

067. Existe-t-il des personnels spécialisés responsables de la mise en œuvre de ces normes de qualité élaborées au niveau national?

	Oui / Non
dans les tribunaux	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
dans les services du ministère public	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

Commentaires

3.6.2. Objectifs de performance et de qualité au niveau des tribunaux / des services du ministère public

077. Concernant l'activité des tribunaux, avez-vous défini des indicateurs de performance et de qualité ?

Oui

Non

Commentaires

078. Si oui, veuillez préciser les principaux indicateurs de performance et de qualité qui ont été définis pour les tribunaux :

nombre de nouvelles affaires

durée des procédures (délais)

nombre d'affaires terminées

nombre d'affaires pendantes

stocks d'affaires

productivité des juges et des personnels des tribunaux

satisfaction du personnel des tribunaux

satisfaction des usagers (au regard des services rendus par les tribunaux)

coûts des procédures judiciaires

nombre de recours

taux de recours

clearance rate

disposition time

autre (veuillez préciser) :

Commentaires

077-1. Concernant l'activité des services du ministère public, avez-vous défini des indicateurs de performance et de qualité ?

Oui

Non

Commentaires

078-1. Si oui, veuillez préciser les principaux indicateurs de performance et de qualité qui ont été définis pour les services du ministère public:

nombre de nouvelles affaires

durée des procédures (délais)

nombre d'affaires terminées

nombre d'affaires pendantes

stocks d'affaires

productivité des procureurs et des personnels des ministères publics

satisfaction du personnel des services du ministère public

satisfaction des usagers (au regard des services rendus par les ministères publics)

coûts des procédures judiciaires

clearance rate

disposition time

pourcentage de condamnations et d'acquittements

autre (veuillez préciser) :

Commentaires

073. Existe-t-il un système d'évaluation régulière de la performance des tribunaux basé principalement sur les indicateurs définis?

Oui

Non

Commentaires

073-0. Si oui, veuillez préciser à quelle fréquence ?

Annuelle

Moins fréquente

Plus fréquente

Commentaires - Si l'évaluation est «moins fréquente » ou «plus fréquente », veuillez préciser : Tous les 2 ans

073-1. Cette évaluation de l'activité du tribunal est-elle utilisée pour l'allocation ultérieure des ressources au sein de ce tribunal ?

Oui

Non

Commentaires

073-2. Si oui, quelles mesures sont prises?

Identification des causes de l'amélioration ou de la détérioration de la performance

Réaffectation des ressources (ressources humaines/financières en fonction de la performance)

Réorganisation des procédures internes pour accroître l'efficacité

Autre (veuillez préciser) :

Commentaires

073-3. Existe-t-il un système d'évaluation régulière de la performance des services du ministère public basé principalement sur les indicateurs définis?

Oui

Non

Commentaires

073-4. Si oui, veuillez préciser à quelle fréquence ?

Annuelle

Moins fréquente

Plus fréquente

Commentaires - Si l'évaluation est «moins fréquente » ou «plus fréquente », veuillez préciser : Tous les 2 ans

073-5. Cette évaluation de l'activité des services du ministère public est-elle utilisée pour l'allocation ultérieure des ressources au sein des services du ministère public ?

Oui

Non

Commentaires

073-6. Si oui, quelles mesures sont prises?

Identification des causes de l'amélioration ou de la détérioration de la performance

Réaffectation des ressources (ressources humaines/financières en fonction de la performance)

Réorganisation des procédures internes pour accroître l'efficacité

Autre (veuillez préciser) :

Commentaires

079. Quelle est l'autorité chargée d'évaluer la performance des tribunaux (réponses multiples possible) :

Conseil Supérieur de la Magistrature

Ministère de la Justice

- Organe d'inspection
- Cour Suprême
- Organe d'audit extérieur
- Autre (veuillez préciser) :

Commentaires

079-1. Quelle est l'autorité chargée d'évaluer la performance des services du ministère public (réponses multiples possible) :

- Conseil supérieur des procureurs
- Ministère de la Justice
- Chef de l'unité organisationnelle ou supérieur hiérarchique
- Procureur général /Procureur de la République
- Organe d'audit extérieur
- Autre (veuillez préciser) :Conseil Supérieur de la Justice

Commentaires

3.6.3.Mesure de l'activité des tribunaux / des services du ministère public



070. Existe-t-il un système de suivi régulier des activités des tribunaux (performance et qualité) :

- nombre de nouvelles affaires
- durée des procédures (délais)
- nombre d'affaires terminées
- nombre d'affaires pendantes
- stocks d'affaires
- productivité des juges et des personnels des tribunaux
- satisfaction du personnel des tribunaux
- satisfaction des usagers (au regard des services rendus par les tribunaux)
- coûts des procédures judiciaires
- nombre de recours
- taux de recours
- clearance rate
- disposition time
- autre (veuillez préciser) :

Commentaires

070-1. Existe-t-il un système de suivi régulier des activités des services du ministère public (performance et qualité) :

- nombre de nouvelles affaires
- durée des procédures (délais)

- nombre d'affaires terminées
- nombre d'affaires pendantes
- stocks d'affaires
- productivité des procureurs et des personnels des ministères publics
- satisfaction du personnel des services du ministère public
- satisfaction des usagers (au regard des services rendus par le ministère public)
- coûts des procédures judiciaires
- clearance rate
- disposition time
- pourcentage de condamnations et d'acquittements
- autre (veuillez préciser) :

Commentaires Le Conseil Supérieur de la Justice au travers du Service d'Inspection évalue les aspects concernés

071. Existe-t-il un mécanisme permettant de suivre le nombre d'affaires pendantes et les affaires qui ne sont pas traitées dans un délai raisonnable (arriéré):

- en matière civile
- en matière pénale
- en matière administrative

Commentaires

072. Existe-t-il un mécanisme permettant de surveiller les temps morts durant les procédures judiciaires ?

	Oui (Si oui, veuillez préciser)	Non
dans les tribunaux	(X) Programme informatique (Avantius)	()
dans les services du ministère public	(X) programme informatique (Avantius)	()

Commentaires Avanyius est le programme informatique actuel et Lotus l'ancien

3.6.4. Information sur l'activité des tribunaux / des services du ministère public

080. Existe-t-il une institution centralisée responsable de la collecte de données statistiques concernant le fonctionnement des tribunaux ?

- (X) Oui (veuillez préciser le nom et les coordonnées de cette institution) :Département informatique du Conseil supérieur de la justice
- () Non

Commentaires Département informatique du Conseil Supérieur de la Justice (CSJ)

080-1. Est-ce que cette institution publie sur internet des statistiques sur le fonctionnement de chaque tribunal:

- () Oui, sur internet

Non, seulement en interne (sur un site intranet)

Non

Commentaires

080-2. Existe-t-il une institution centralisée responsable de la collecte de données statistiques concernant le fonctionnement des services du ministère public?

Oui (veuillez préciser le nom et les coordonnées de cette institution) :

Non

Commentaires le CSJ

080-3. Est-ce que cette institution publie sur internet des statistiques sur le fonctionnement de chaque service du ministère public?

Oui, sur internet

Non, seulement en interne (sur un site intranet)

Non

Commentaires

081. Les tribunaux individuels doivent-ils établir un rapport annuel d'activités (qui présente par exemple le nombre d'affaires terminées, d'affaires pendantes, le nombre de juges et de personnels administratifs, les objectifs à atteindre et un bilan d'évaluation) ?

Oui

Non

Commentaires - Si oui, veuillez décrire le contenu du rapport et son public (c'est-à-dire à qui le rapport est-il destiné) :

081-1. Si oui, veuillez préciser sous quelle forme ce rapport est diffusé:

Internet

Intranet

Diffusion papier

Commentaires

081-2. Si oui, veuillez préciser la fréquence à laquelle le rapport est diffusé :

Annuelle

Moins fréquente

Plus fréquente

Commentaires

081-3. Les services du ministère public doivent-ils établir un rapport annuel d'activités (qui présente par exemple des données sur le nombre d'affaires entrantes, le nombre de décisions, le nombre de procureurs et de personnel administratif, des objectives et une évaluation de l'activité)?

Oui

Non

Commentaires - Si oui, veuillez décrire le contenu du rapport et son public (c'est-à-dire à qui le rapport est-il destiné) : Mémoire annuel du CSJ

081-4. Si oui, veuillez préciser sous quelle forme ce rapport est diffusé:

Internet

Intranet

Diffusion papier

Commentaires Mémoire du Ministère Public

081-5. Si oui, veuillez préciser la fréquence à laquelle le rapport est diffusé :

Annuelle

Moins fréquente

Plus fréquente

Commentaires

3.6.5 Administration des tribunaux

082. Existe-t-il une structure ou des processus de concertation entre le ministère public et les tribunaux à propos de la manière dont les affaires sont présentées et organisées devant les juridictions (par exemple organisation, nombre et calendrier des audiences, permanences pour les affaires urgentes, choix des modes simplifiés de poursuites....) ?

Oui

Non

Commentaires - Si oui, veuillez préciser : Pour l'élaboration des calendriers des audiences le cas échéant

082-1. Existe-t-il en général une structure ou des processus de concertation entre les avocats et les tribunaux à propos de la manière dont les affaires sont présentées et organisées devant les juridictions en matière non pénale (par exemple organisation, nombre et calendrier des audiences, permanences pour les affaires urgentes).

Oui

Non

Commentaires - Si oui, veuillez préciser :

3.6.6 Performance et évaluation des juges et des procureurs

083. Existe-t-il des objectifs quantitatifs de performance définis pour chaque juge (par exemple le nombre d'affaires résolues en un mois ou une année) ?

Oui

Non

Commentaires Les Modules d'activité ont été introduits après 2016.

083-1. Veuillez préciser qui fixe les objectifs individuels pour chaque juge :

- Pouvoir executif (par exemple ministère de la Justice)
- Pouvoir législatif
- Pouvoir judiciaire (par exemple le Conseil supérieur de la magistrature, la Cour suprême)
- Président de la juridiction
- Autre (veuillez préciser) :

Commentaires

114. Existe-t-il un système d'évaluation individuelle qualitative de l'activité professionnelle du juge ?

- Oui
- Non

Commentaires Tous les 2 ans

114-1. Si oui, veuillez préciser la fréquence de cette évaluation :

- Annuelle
- Moins fréquente
- Plus fréquente

083-2. Existe-t-il des objectifs quantitatifs de performance définis pour chaque procureur (par exemple le nombre d'affaires résolues en un mois ou une année) ?

- Oui
- Non

Commentaires les Modules d'activité Article 10 bis de la Loi du Ministère Public

083-3. Veuillez préciser qui fixe les objectifs individuels pour chaque procureur :

- Pouvoir executif (par exemple Ministère de la Justice)
- Procureur général /Procureur de la République
- Conseil supérieur des procureurs
- Chef de l'unité organisationnelle ou supérieur hiérarchique
- Autre (veuillez préciser) :

Commentaires Déterminés par le CSJ sur proposition du Ministère Public

120. Existe-t-il un système d'évaluation individuelle qualitative de l'activité professionnelle du procureur ?

- Oui
- Non

Commentaires

120-1. Si oui, veuillez préciser la fréquence de cette évaluation

- Annuelle
 Moins fréquente
 Plus fréquente

Commentaires Déterminés par le CSJ sur proposition du Ministère Public

C4. Veuillez indiquer les sources utilisées pour répondre aux questions de ce chapitre :

Sources : Article 10 bis .2

4.Procès équitable

4.1.Principes

4.1.1.Principes du procès équitable

084. Pourcentage de jugements par défaut de première instance en matière pénale (affaires dans lesquelles le suspect n'est ni présent ni représenté par un avocat durant l'audience) ?

[]

[] NA

[X] NAP

Commentaires - Veuillez indiquer la méthode de calcul utilisée :

085. Existe-t-il une procédure permettant la récusation effective d'un juge si une partie estime qu'il n'est pas impartial ?

Oui

Non

Commentaires - Veuillez brièvement préciser:

085-1. Ratio entre le nombre total de procédures de récusations initiées et le nombre de récusations qui ont abouti (au cours de l'année de référence) :

[]

[X] NA

Commentaires Le chapitre IV du Titre V de la LQJ est consacré aux récusations et abstentions. L'article 73 prévoit que les juges et les magistrats doivent s'abstenir ou être récusés, dans les hypothèses suivantes:

- a)Être mariés ou avoir une situation de fait équivalente, ou un lien de parenté par consanguinité, affinité ou adoption jusqu'au quatrième degré, avec l'une ou l'autre des parties, leurs avocats ou le représentant du Ministère Public.
- b)Être ou avoir été tuteur, avocat ou avoué de l'une ou de l'autre partie.
- c)Être ou avoir été dénoncé, accusé ou partie défenderesse par l'une ou l'autre partie ou leurs avocats, hormis que la plainte, accusation ou requête n'ait pas été admise ou ait été refusée par manque flagrant de fondements.
- d)Avoir ou avoir eu une quelconque relation juridique, professionnelle, commerciale ou économique avec l'une ou l'autre des parties ou avec leurs avocats.
- e)Avoir un procès en cours avec l'une ou l'autre des parties ou avec leurs avocats.
- f)Avoir une amitié ou une inimitié manifeste avec l'une ou l'autre des parties ou avec leurs avocats.

leurs avocats. g)Avoir un intérêt direct dans l'objet du procès. h)Etre le supérieur hiérarchique de l'une des parties au litige. i)Avoir eu préalablement connaissance du procès dans un tribunal ou une instance différents.»

Le juge compris dans l'une de ces hypothèses devra s'abstenir et informer le président du Tribunal où il siège (article 75).

En aval, si le conflit d'intérêt est présent il existe la procédure de la récusation prévue par les articles 74 et 75 de la LQJ:

Peuvent demander la récusation:

Dans les affaires civiles et administratives les parties, leurs avocats et le Ministère Public.

Dans les affaires pénales le Ministère Public, l'accusé, la partie civile ou le plaignant, le responsable civil subsidiaire et leurs avocats.

L'article 75 prévoit que le président du Tribunal dans le quel siège le batlle ou le magistrat qui a décidé de s'abstenir, doit être informé des motivations de l'abstention. Le Tribunal Supérieur résout les récusations quand celles-ci n'ont pas été acceptées par la «Batllia» ou le «Tribunal de Corts». Si la récusation s'adresse à un magistrat du Tribunal Supérieur, elle est résolue par une section de trois membres dont la personne récusée ne peut faire partie.

Finalement la procédure disciplinaire prévue au chapitre V de la LQJ qualifie le manquement au régime des incompatibilités de faute très grave (article 83 a).

086. Existe-t-il dans votre pays un système de suivi des violations relatives à l'article 6 de la Convention Européenne des Droits de l'Homme ?

Pour les procédures civiles (non-exécution)

Pour les procédures civiles (durée)

Pour les procédures pénales (durée)

NAP

Commentaires - Veuillez préciser quelles sont les modalités de ce dispositif de suivi (information sur les violations constatées par la Cour Européenne des droits de l'Homme au niveau de l'Etat/au niveau des tribunaux ; mise en place de dispositifs internes pour prévenir d'autres violations (similaires) et s'il permet de mesurer une évolution des violations constatées): Le pays n'a pas instauré un système de suivi particulier.

086-1. Existe-t-il dans votre pays une possibilité de réexamen de l'affaire après un constat de violation par la Cour Européenne des droits de l'Homme ?

Oui

Non

NAP

Commentaires

D1. Veuillez indiquer les sources des réponses aux questions dans ce chapitre.

Sources : Ministère des affaires étrangères et CSJ

4.2.Durée des procédures

4.2.1.Informations générales

087. Existe-t-il des procédures spécifiques pour les affaires urgentes :

en matière civile

en matière pénale

en matière administrative

Il n'y a pas de procédure spécifique pour les affaires urgentes

Commentaires - Si oui, veuillez préciser :

088. Existe-t-il des procédures simplifiées :

en matière civile (petits litiges)

en matière pénale (infractions mineures)

en matière administrative

Il n'y a pas de procédure simplifiée

Commentaires - Si oui, veuillez préciser :

088-1. Pour ces procédures simplifiées, les juges peuvent-ils rendre des jugements par oral, accompagnés du dispositif écrit, et sans la motivation complète du jugement ?

affaires civiles

affaires pénales

affaires administratives

Commentaires - Si oui, veuillez préciser :

089. Les tribunaux et les avocats ont-ils la possibilité de conclure des accords sur les modalités de traitement des affaires (présentation des dossiers, fixation des délais accordés aux avocats pour soumettre leurs conclusions et des dates d'audience) ?

Oui

Non

Commentaires - Si oui, veuillez préciser :

4.2.2. Gestion des flux d'affaires – première instance

091. Tribunaux de 1ère instance : nombre total d'affaires "autres que pénales"

	Affaires pendantes au 1er janvier année de réf.	Nouvelles affaires	Affaires terminées	Affaires pendantes au 31 décembre année de réf.	Affaires pendantes depuis plus de 2 ans à compter de la date à laquelle l'affaire est portée devant les tribunaux de 1ère instance
Nombre total d'affaires "autres que pénales" (1 + 2 + 3 + 4)	<input checked="" type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP	<input checked="" type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP	<input checked="" type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP	<input checked="" type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP	<input checked="" type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP
1. Affaires civiles (et commerciales) contentieuses (dont les affaires contentieuses relatives à l'exécution, si possible sans les affaires administratives, v. catégorie 3)	<input checked="" type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP	<input checked="" type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP	<input checked="" type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP	<input checked="" type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP	<input checked="" type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP

2. Affaires non contentieuses (2.1+2.2+2.3)	<input type="checkbox"/> NA <input checked="" type="checkbox"/> NAP	<input type="checkbox"/> NA <input checked="" type="checkbox"/> NAP	<input type="checkbox"/> NA <input checked="" type="checkbox"/> NAP	<input type="checkbox"/> NA <input checked="" type="checkbox"/> NAP	<input type="checkbox"/> NA <input checked="" type="checkbox"/> NAP
2.1. Affaires civiles (et commerciales) générales non contentieuses, par exemple des créances incontestées, de requêtes en changement de nom, les affaires non contentieuses relatives à l'exécution etc. (si possible sans les affaires administratives, v. catégorie 3 ; sans les affaires non contentieuses relatives à un registre et/ou autres affaires, v. catégories 2.2 et 2.3)	<input type="checkbox"/> NA <input checked="" type="checkbox"/> NAP	<input type="checkbox"/> NA <input checked="" type="checkbox"/> NAP	<input type="checkbox"/> NA <input checked="" type="checkbox"/> NAP	<input type="checkbox"/> NA <input checked="" type="checkbox"/> NAP	<input type="checkbox"/> NA <input checked="" type="checkbox"/> NAP
2.2. Affaires liées aux registres (2.2.1+2.2.2+2.2.3)	<input type="checkbox"/> NA <input checked="" type="checkbox"/> NAP	<input type="checkbox"/> NA <input checked="" type="checkbox"/> NAP	<input type="checkbox"/> NA <input checked="" type="checkbox"/> NAP	<input type="checkbox"/> NA <input checked="" type="checkbox"/> NAP	<input type="checkbox"/> NA <input checked="" type="checkbox"/> NAP
2.2.1. Affaires non contentieuses relatives au registre foncier	<input type="checkbox"/> NA <input checked="" type="checkbox"/> NAP	<input type="checkbox"/> NA <input checked="" type="checkbox"/> NAP	<input type="checkbox"/> NA <input checked="" type="checkbox"/> NAP	<input type="checkbox"/> NA <input checked="" type="checkbox"/> NAP	<input type="checkbox"/> NA <input checked="" type="checkbox"/> NAP
2.2.2. Affaires non contentieuses relatives au registre du commerce	<input type="checkbox"/> NA <input checked="" type="checkbox"/> NAP	<input type="checkbox"/> NA <input checked="" type="checkbox"/> NAP	<input type="checkbox"/> NA <input checked="" type="checkbox"/> NAP	<input type="checkbox"/> NA <input checked="" type="checkbox"/> NAP	<input type="checkbox"/> NA <input checked="" type="checkbox"/> NAP
2.2.3. Autres affaires liées aux registres	<input type="checkbox"/> NA <input checked="" type="checkbox"/> NAP	<input type="checkbox"/> NA <input checked="" type="checkbox"/> NAP	<input type="checkbox"/> NA <input checked="" type="checkbox"/> NAP	<input type="checkbox"/> NA <input checked="" type="checkbox"/> NAP	<input type="checkbox"/> NA <input checked="" type="checkbox"/> NAP
2.3. Autres affaires non contentieuses	<input type="checkbox"/> NA <input checked="" type="checkbox"/> NAP	<input type="checkbox"/> NA <input checked="" type="checkbox"/> NAP	<input type="checkbox"/> NA <input checked="" type="checkbox"/> NAP	<input type="checkbox"/> NA <input checked="" type="checkbox"/> NAP	<input type="checkbox"/> NA <input checked="" type="checkbox"/> NAP
3. Affaires administratives	<input checked="" type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP	<input checked="" type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP	<input checked="" type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP	<input checked="" type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP	<input checked="" type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP
4. Autres affaires	<input checked="" type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP	<input checked="" type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP	<input checked="" type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP	<input checked="" type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP	<input checked="" type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP

Commentaires Les Tribunaux n'ont pas pu donner les statistiques

092. Si les tribunaux traitent des "affaires civiles (et commerciales) non contentieuses", veuillez indiquer les catégories incluses :

. NAP

093. Si "autres affaires", veuillez indiquer les catégories incluses :

. Juridictions volontaires

094. Tribunaux de 1ère instance : nombre d'affaires pénales.

	Affaires pendants au 1er janvier année de réf.	Nouvelles affaires	Affaires terminées	Affaires pendants au 31 décembre année de réf.	Affaires pendants depuis plus de 2 ans à compter de la date à laquelle l'affaire est portée devant les tribunaux de 1ère instance
Nombre total d'affaires pénales (1+2+3)	[X] NA [] NAP	[X] NA [] NAP	[X] NA [] NAP	[X] NA [] NAP	[X] NA [] NAP
1. Infractions graves	[X] NA [] NAP	[X] NA [] NAP	[X] NA [] NAP	[X] NA [] NAP	[X] NA [] NAP
2. Infractions mineures	[X] NA [] NAP	[X] NA [] NAP	[X] NA [] NAP	[X] NA [] NAP	[X] NA [] NAP
3. Autres affaires	[X] NA [] NAP	[X] NA [] NAP	[X] NA [] NAP	[X] NA [] NAP	[X] NA [] NAP

Commentaires - Si vous ne pouvez pas faire la distinction entre les infractions mineures et les infractions graves (selon les définitions de la CEPEJ), veuillez indiquer les catégories d'affaires reportées dans la catégorie « infractions graves » et les affaires reportées dans la catégorie « infractions mineures ». Si « autres affaires », veuillez préciser. Seul le tribunal des Corts a fourni ses statistiques, qui se décomposent de la manière suivantes: - 3 contraventions pénales.

- 248 affaires pendants au premier janvier, dont 32 autres affaires. Les catégories 1 et 2 ne peuvent être distinguées. Elles incluent les délits majeurs, mineurs, les saisies et les extraditions. Les données pour ces deux catégories jointes sont 216 affaires pendants au 1er janv,

-231 nouvelles affaires, dont 139 de la catégorie 1 et 2 et 92 autres affaires

- 198 affaires terminées, dont 120 de la catégorie 1 et 2 et 78 autres affaires

- 281 affaires pendants au 31 décembre, dont 235 de la catégorie 1 et 2 et 46 autres affaires.

La catégorie "Autres affaires" comprend les Habeas corpus.

4.2.3. Gestion des flux d'affaires – seconde instance

097. Tribunaux de 2ème instance (appel) : Nombre d'affaires « autres que pénales »

	Affaires pendants au 1er janvier année de réf.	Nouvelles affaires	Affaires terminées	Affaires pendants au 31 décembre année de réf.	Affaires pendants depuis plus de 2 ans à compter de la date à laquelle l'affaire est portée devant les tribunaux de 2ème instance
Nombre total d'affaires "autres que pénales" (1 + 2 + 3 + 4)	[X] NA [] NAP	[X] NA [] NAP	[X] NA [] NAP	[X] NA [] NAP	[X] NA [] NAP

1. Affaires civiles (et commerciales) contentieuses (dont les affaires contentieuses relatives à l'exécution, si possible sans les affaires administratives, v. catégorie 3)	[X] NA [] NAP	[X] NA [] NAP	[X] NA [] NAP	[X] NA [] NAP	[X] NA [] NAP
2. Affaires non contentieuses (2.1+2.2+2.3)	[] NA [X] NAP	[] NA [X] NAP	[] NA [X] NAP	[] NA [X] NAP	[] NA [X] NAP
2.1. Affaires civiles (et commerciales) générales non contentieuses, par exemple des créances incontestées, de requêtes en changement de nom, les affaires non contentieuses relatives à l'exécution etc. (si possible sans les affaires administratives, v. catégorie 3 ; sans les affaires non contentieuses relatives à un registre et/ou autres affaires, v. catégories 2.2 et 2.3)	[] NA [X] NAP	[] NA [X] NAP	[] NA [X] NAP	[] NA [X] NAP	[] NA [X] NAP
2.2. Affaires liées aux registres (2.2.1+2.2.2+2.2.3)	[] NA [X] NAP	[] NA [X] NAP	[] NA [X] NAP	[] NA [X] NAP	[] NA [X] NAP
2.2.1. Affaires non contentieuses relatives au registre foncier	[] NA [X] NAP	[] NA [X] NAP	[] NA [X] NAP	[] NA [X] NAP	[] NA [X] NAP
2.2.2. Affaires non contentieuses relatives au registre du commerce	[] NA [X] NAP	[] NA [X] NAP	[] NA [X] NAP	[] NA [X] NAP	[] NA [X] NAP
2.2.3. Autres affaires liées aux registres	[] NA [X] NAP	[] NA [X] NAP	[] NA [X] NAP	[] NA [X] NAP	[] NA [X] NAP
2.3. Autres affaires non contentieuses	[] NA [X] NAP	[] NA [X] NAP	[] NA [X] NAP	[] NA [X] NAP	[] NA [X] NAP
3. Affaires administratives	[X] NA [] NAP	[X] NA [] NAP	[X] NA [] NAP	[X] NA [] NAP	[X] NA [] NAP
4. Autres affaires	[] NA [X] NAP	[] NA [X] NAP	[] NA [X] NAP	[] NA [X] NAP	[] NA [X] NAP

Commentaires - Si « autres affaires », veuillez préciser. Données pas fournies

098. Tribunaux de 2ème instance (appel) : nombre d'affaires pénales.

	Affaires pendants au 1er janvier année de réf.	Nouvelles affaires	Affaires terminées	Affaires pendants au 31 décembre année de réf.	Affaires pendants depuis plus de 2 ans à compter de la date à laquelle l'affaire est portée devant les tribunaux de 2ème instance
Nombre total d'affaires pénales (1+2+3)	42 [] NA [] NAP	131 [] NA [] NAP	117 [] NA [] NAP	58 [] NA [] NAP	[X] NA [] NAP
1. Infractions graves	[X] NA [] NAP	[X] NA [] NAP	[X] NA [] NAP	[X] NA [] NAP	[X] NA [] NAP
2. Infractions mineures	[X] NA [] NAP	[X] NA [] NAP	[X] NA [] NAP	[X] NA [] NAP	[X] NA [] NAP
3. Autres affaires	2 [] NA [] NAP	1 [] NA [] NAP	2 [] NA [] NAP	1 [] NA [] NAP	[X] NA [] NAP

Commentaires - Si vous ne pouvez pas faire la distinction entre les infractions mineures et les infractions graves (selon les définitions de la CEPEJ), veuillez indiquer les catégories d'affaires reportées dans la catégorie « infractions graves » et les affaires reportées dans la catégorie « infractions mineures ». Si « autres affaires », veuillez préciser. Les catégories 1 et 2 regroupent les recours en appel Article 194 du CPP. Il n'est pas possible de faire la distinction entre les infractions graves et mineures. Pour les infractions graves et mineures regroupées, il y a 40 affaires pendants au 1er janvier de l'année de référence, 130 nouvelles affaires, 115 affaires terminées et 57 affaires pendants au 31 décembre. 3 appels contre des jugements de 1ère Instance (avant modification législative)

4.2.4. Gestion des flux d'affaires – Cour suprême

099. Cour suprême : nombre d'affaires « autres que pénales »

	Affaires pendants au 1er janvier année de réf.	Nouvelles affaires	Affaires terminées	Affaires pendants au 31 décembre année de réf.	Affaires pendants depuis plus de 2 ans à compter de la date à laquelle l'affaire est portée devant la Cour suprême
Nombre total d'affaires "autres que pénales" (1 + 2 + 3 + 4)	[] NA [X] NAP	[] NA [X] NAP	[] NA [X] NAP	[] NA [X] NAP	[] NA [X] NAP
1. Affaires civiles (et commerciales) contentieuses (dont les affaires contentieuses relatives à l'exécution, si possible sans les affaires administratives, v. catégorie 3)	[] NA [X] NAP	[] NA [X] NAP	[] NA [X] NAP	[] NA [X] NAP	[] NA [X] NAP
2. Affaires non contentieuses (2.1+2.2+2.3)	[] NA [X] NAP	[] NA [X] NAP	[] NA [X] NAP	[] NA [X] NAP	[] NA [X] NAP

2.1. Affaires civiles (et commerciales) générales non contentieuses, par exemple des créances incontestées, de requêtes en changement de nom, les affaires non contentieuses relatives à l'exécution etc. (si possible sans les affaires administratives, v. catégorie 3 ; sans les affaires non contentieuses relatives à un registre et/ou autres affaires, v. catégories 2.2 et 2.3)	[] NA [X] NAP	[] NA [X] NAP	[] NA [X] NAP	[] NA [X] NAP	[] NA [X] NAP
2.2. Affaires liées aux registres (2.2.1+2.2.2+2.2.3)	[] NA [X] NAP	[] NA [X] NAP	[] NA [X] NAP	[] NA [X] NAP	[] NA [X] NAP
2.2.1. Affaires non contentieuses relatives au registre foncier	[] NA [X] NAP	[] NA [X] NAP	[] NA [X] NAP	[] NA [X] NAP	[] NA [X] NAP
2.2.2. Affaires non contentieuses relatives au registre du commerce	[] NA [X] NAP	[] NA [X] NAP	[] NA [X] NAP	[] NA [X] NAP	[] NA [X] NAP
2.2.3. Autres affaires liées aux registres	[] NA [X] NAP	[] NA [X] NAP	[] NA [X] NAP	[] NA [X] NAP	[] NA [X] NAP
2.3. Autres affaires non contentieuses	[] NA [X] NAP	[] NA [X] NAP	[] NA [X] NAP	[] NA [X] NAP	[] NA [X] NAP
3. Affaires administratives	[] NA [X] NAP	[] NA [X] NAP	[] NA [X] NAP	[] NA [X] NAP	[] NA [X] NAP
4. Autres affaires	[] NA [X] NAP	[] NA [X] NAP	[] NA [X] NAP	[] NA [X] NAP	[] NA [X] NAP

Commentaires - Si « autres affaires », veuillez préciser.

099-1. Existe-t-il une procédure d'irrecevabilité manifeste au niveau de la Cour suprême?

() Oui

(X) Non

Commentaires

099-1-1. Si oui, veuillez indiquer le nombre :

d'affaires reçues par la Cour suprême ? []

d'affaires classées par cette procédure ? []

Commentaires

100. Cour suprême: nombre d'affaires pénales.

	Affaires pendantes au 1 ^{er} janvier année de réf.	Nouvelles affaires	Affaires terminées	Affaires pendantes au 31 décembre année de réf.	Affaires pendantes depuis plus de 2 ans à compter de la date à laquelle l'affaire est portée devant la Cour suprême
Nombre total d'affaires pénales (1+2+3)	[] NA [X] NAP	[] NA [X] NAP	[] NA [X] NAP	[] NA [X] NAP	[] NA [X] NAP
1. Infractions graves	[] NA [X] NAP	[] NA [X] NAP	[] NA [X] NAP	[] NA [X] NAP	[] NA [X] NAP
2. Infractions mineures	[] NA [X] NAP	[] NA [X] NAP	[] NA [X] NAP	[] NA [X] NAP	[] NA [X] NAP
3. Autres affaires	[] NA [X] NAP	[] NA [X] NAP	[] NA [X] NAP	[] NA [X] NAP	[] NA [X] NAP

Commentaires - Si vous ne pouvez pas faire la distinction entre les infractions mineures et les infractions graves (selon les définitions de la CEPEJ), veuillez indiquer les catégories d'affaires reportées dans la catégorie « infractions graves » et les affaires reportées dans la catégorie « infractions mineures ». Si « autres affaires », veuillez préciser.

4.2.5. Gestion des flux d'affaires et durées – affaires spécifiques

101. Nombre d'affaires de divorce contentieux, licenciement, faillite, vol avec violence, homicide volontaire, relatives aux demandeurs d'asile et relatives au droit de l'entrée et du séjour des étrangers reçues et traitées par les tribunaux de 1^{ère} instance.

	Affaires pendantes au 1 ^{er} janvier année de réf.	Affaires nouvelles	Affaires terminées	Affaires pendantes au 31 décembre année de réf.
Divorce contentieux	[X] NA [] NAP	[X] NA [] NAP	[X] NA [] NAP	[X] NA [] NAP
Licenciement	[X] NA [] NAP	[X] NA [] NAP	[X] NA [] NAP	[X] NA [] NAP
Faillite	[X] NA [] NAP	[X] NA [] NAP	[X] NA [] NAP	[X] NA [] NAP
Vol avec violence	[X] NA [] NAP	[X] NA [] NAP	[X] NA [] NAP	[X] NA [] NAP
Homicide volontaire	[X] NA [] NAP	[X] NA [] NAP	[X] NA [] NAP	[X] NA [] NAP
Affaires relatives aux demandeurs d'asile (statut de réfugié en application de la Convention de Genève de 1951)	[] NA [X] NAP	[] NA [X] NAP	[] NA [X] NAP	[] NA [X] NAP

Affaires relatives au droit de l'entrée et du séjour des étrangers	<input checked="" type="checkbox"/> NA	<input checked="" type="checkbox"/> NA	<input checked="" type="checkbox"/> NA	<input checked="" type="checkbox"/> NA
	<input type="checkbox"/> NAP	<input type="checkbox"/> NAP	<input type="checkbox"/> NAP	<input type="checkbox"/> NAP

Commentaires Données pas fournies

101-1. Pouvez-vous décrire succinctement le dispositif de votre pays traitant des recours juridictionnels relatifs aux demandeurs d'asile (statut de réfugié en application de la Convention de Genève de 1951) et au droit de l'entrée et du séjour des étrangers :

. NAP

102. Durée moyenne des procédures, en jours (à partir de la date de saisine du tribunal). La durée moyenne des procédures est calculée à partir de l'introduction du recours jusqu'au prononcé du jugement, sans tenir compte de la phase d'exécution.

	% des décisions ayant fait l'objet d'un appel	Durée moyenne en 1ère instance (en jours)	Durée moyenne en 2ème instance (en jours)	Durée moyenne en 3ème instance (en jours)	Durée moyenne de la procédure complète (en jours)	% d'affaires pendantes depuis plus de 3 ans, pour toutes les instances
Affaires civiles et commerciales contentieuses	<input checked="" type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP	<input checked="" type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP	<input checked="" type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP	<input checked="" type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP	<input checked="" type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP	<input checked="" type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP
Divorce contentieux	<input checked="" type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP	<input checked="" type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP	<input checked="" type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP	<input checked="" type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP	<input checked="" type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP	<input checked="" type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP
Licenciement	<input checked="" type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP	<input checked="" type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP	<input checked="" type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP	<input checked="" type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP	<input checked="" type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP	<input checked="" type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP
Faillite	<input checked="" type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP	<input checked="" type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP	<input checked="" type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP	<input checked="" type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP	<input checked="" type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP	<input checked="" type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP
Vol avec violence	<input checked="" type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP	<input checked="" type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP	<input checked="" type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP	<input checked="" type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP	<input checked="" type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP	<input checked="" type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP
Homicide volontaire	<input checked="" type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP	<input checked="" type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP	<input checked="" type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP	<input checked="" type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP	<input checked="" type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP	<input checked="" type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP

Commentaires données pas fournies

103. Le cas échéant, veuillez préciser les procédures propres au divorce (contentieux et non contentieux) :

. NA

104. Comment est calculée la durée moyenne des procédures pour les six catégories d'affaires de la question 102? Veuillez décrire la méthode de calcul.

. NA

4.2.6. Gestion des flux d'affaires – ministère public



105. Veuillez décrire le rôle et les attributions du procureur dans la procédure pénale (plusieurs choix possibles) :

- diriger ou superviser l'enquête policière
- mener des enquêtes
- quand cela est nécessaire, saisir le juge pour qu'il ordonne des mesures d'enquêtes
- porter une accusation
- soumettre l'affaire au tribunal
- proposer une peine au juge
- faire appel
- superviser la procédure d'exécution
- classer l'affaire sans suite, sans avoir besoin d'obtenir une décision d'un juge (observer la cohérence avec la question 36 !)
- clore l'affaire par une sanction ou une mesure imposée ou négociée sans décision d'un juge
- autres attributions significatives (veuillez préciser) :

Commentaires

106. Le procureur a-t-il également un rôle dans les affaires suivantes :

- affaire civiles
- affaires administratives
- affaires de faillite

Commentaires - Si oui, veuillez préciser :

107. La gestion des affaires par le procureur : nombre total des affaires pénales en première instance

	Reçues par le procureur au cours de l'année de référence	Classées sans suite par le procureur (v. 108 ci-dessous) au cours de l'année de référence	Terminées par une sanction ou par une mesure imposée ou négociée par le procureur	Portées devant les tribunaux
Nombre total d'affaires pénales traitées en première instance par le procureur	<input checked="" type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP	<input type="checkbox"/> NA <input checked="" type="checkbox"/> NAP	<input type="checkbox"/> NA <input checked="" type="checkbox"/> NAP	<input checked="" type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP

Commentaires

107-1. Si la procédure du plaider coupable existe, combien d'affaires ont été portées par le procureur devant les tribunaux par le biais de cette procédure?

	Nombre de procédures du plaider coupable
Total	1 180 [] NA [] NAP
Avant que l'affaire ne soit portée devant les tribunaux	[] NA [X] NAP
Pendant la procédure judiciaire	[] NA [X] NAP

Commentaires

108. Nombre total des affaires classées sans suite par le procureur.

	Nombre d'affaires
Nombre total des affaires classées sans suite par le procureur (1 + 2 + 3 + 4)	[] NA [X] NAP
1. Classées sans suite par le procureur parce que l'auteur de l'infraction n'a pas pu être identifié	[] NA [X] NAP
2. Classées sans suite par le procureur en raison d'une impossibilité de fait ou de droit	[] NA [X] NAP
3. Classées sans suite par le procureur pour raison d'opportunité	[] NA [X] NAP
4. Autre	[] NA [X] NAP

Commentaires

109. Est-ce que ces données incluent le contentieux routier ?

(X) Oui

() Non

Commentaires

D2. Veuillez indiquer les sources des réponses aux questions 91, 94, 97, 98, 99, 100, 101, 102, 107, 107-1 et 108.

Sources : .

5. Carrière des juges et procureurs

5.1. Recrutement et promotion

5.1.1. Recrutement et promotion des juges

110. Comment les juges sont-ils recrutés ?

[X] principalement par concours (concours ouvert)

[] principalement par une procédure de recrutement spécifique pour des professionnels du droit ayant une longue expérience professionnelle dans le domaine juridique (par exemple des avocats expérimentés)

[X] une combinaison des deux (concours et expérience professionnelle)

[] autre (veuillez préciser) :

Commentaires Les juges de première instance sont toujours recrutés sur concours.

Les magistrats peuvent être recrutés par concours ouvert et expérience professionnelle ou peuvent être recrutés par promotion interne .

Dans ce 2ème cas, seuls les juges de première instance déjà dans la carrière professionnelle peuvent y opter, il est procédé à une évaluation du CV ainsi qu'à une entrevue où le candidat présente son rapport d'activité.

Nous avons coché combinaison des deux car il s'agit d'un concours combinée de deux étapes la première qui vaut 70% de la note analyse le CV du candidat sous certains critères préétablis, ensuite si le candidat obtient la note demandée à cette phase il peut passer une entrevue qui vaut le 30% restant de la note.

111. Autorité(s) responsable(s) pour le recrutement. Les juges sont-ils recrutés et nommés, initialement, en début de carrière, par :

[] une instance composée seulement de juges

[X] une instance composée seulement de non juges

[] une instance composée de juges et de non juges

Commentaires - Veuillez indiquer le nom de l'instance responsable de la procédure globale de recrutement et de nomination des juges.

S'il existe plusieurs instances impliquées, veuillez décrire leurs rôles respectifs : Le conseil superior de la justícia est responsable du recrutement et de la nomination des juges. (Ils sont tous des non juges) Cependant le CSJ peut faire appel à des experts externes qui sont des juges. Mais la décision finale appartient seulement à des non juges.

112. La même instance (Q.111) est-elle compétente pour la promotion des juges ?

(X) Oui

() Non

Commentaires

113. En quoi consiste la procédure de promotion des juges: (plusieurs réponses possibles)

[X] Concours / Examen

[X] Autre(s) modalité(s) (entretien professionnel ou autre)

[] Absence de procédure spécifique

Commentaires - Veuillez préciser comment se déroule la promotion des juges (en particulier s'il ne s'agit pas d'un concours ou d'un examen): Lorsqu'il s'agit de la promotion de degré dans la catégorie de juge de première instance ou de magistrat, il est demandé un temps d'expérience et une évaluation d'un rapport d'activité que le juge est obligé de présenter tous les 2 ans.

Lorsqu'il s'agit d'une promotion de juge de première instance à magistrat, le juge doit se présenter à une promotion interne (voir réponse à la question 110)

113-1. Veuillez indiquer les critères retenus pour la promotion d'un juge? (plusieurs réponses possibles)

- Les années d'expérience
- Les compétences professionnelles (ou/et la performance qualitative)
- La performance (quantitative)
- Les résultats d'évaluations
- Les critères subjectifs (par exemple, l'intégrité, la réputation)
- Autre(s)
- Aucun critère

Commentaires - Veuillez fournir tout commentaire utile concernant le/les critère(s) (en particulier si vous avez coché les cases « performance » ou « autre(s)»):

5.1.2. Statuts, recrutement et promotion des procureurs

115. Le ministère public est-il :

- statutairement indépendant
- sous l'autorité du ministre de la Justice ou une autre autorité centrale
- autre (veuillez préciser) :

Commentaires - Le cas échéant, veuillez préciser les garanties objectives de cette indépendance (mutation, nomination...).

115-1. La loi, ou une autre réglementation, empêche-t-elle les instructions spécifiques de poursuivre ou de ne pas poursuivre qui seraient adressées à un procureur ?

- Oui
- Non

Commentaires - Si oui, veuillez préciser : Articles 3 et 4 de la Loi du Ministère Public

116. Comment sont recrutés les procureurs ?

- principalement par concours (concours ouvert)
- principalement par une procédure de recrutement spécifique pour des professionnels du droit ayant une longue expérience dans le domaine juridique (par exemple des avocats expérimentés)
- une combinaison des deux (concours et expérience professionnelle)
- autre (veuillez préciser) :

Commentaires

117. Autorité(s) responsable(s) pour le recrutement. Les procureurs sont-ils recrutés et nommés, initialement, en début de carrière, par :

- une instance composée seulement de procureurs
- une instance composée seulement de non procureurs
- une instance composée de procureurs et de non procureurs

Commentaires - Veuillez indiquer le nom de l'instance responsable de la procédure globale de recrutement et de nomination des procureurs. S'il y a plusieurs autorités impliquées, veuillez décrire leurs rôles respectifs : Article 66 bis de la Loi Qualifiée de la justice

118. La même instance (Q 117) est-elle compétente pour la promotion des procureurs ?

Oui

Non, quelle instance est compétente pour la promotion des procureurs ?

Commentaires Article 10 bis de la loi du Ministère Public

119. En quoi consiste la procédure de promotion des procureurs: (plusieurs réponses possibles)

Concours / Examen

Autre(s) modalité(s) (entretien professionnel ou autre)

Absence de procédure spécifique

Commentaires - Veuillez préciser comment se déroule la promotion des procureurs (en particulier s'il ne s'agit pas d'un concours ou d'un examen) : Article 10 bis de la loi du Ministère Public

119-2. Veuillez indiquer les critères retenus pour la promotion d'un procureur?

Les années d'expérience

Les compétences professionnelles (ou/et la performance qualitative)

La performance (quantitative)

Les résultats d'évaluations

Les critères subjectifs (par exemple, l'intégrité, la réputation)

Autre(s)

Aucun critère

Commentaires - Veuillez préciser tout commentaire utile concernant le/les critère(s) (en particulier si vous avez coché les cases « performance » ou « autre(s)»): Règlement et Statut du Ministère Public

5.1.3.Mandat et retraite des juges et procureurs

121. Le mandat des juges est-il à durée indéterminée (à savoir "à vie" = jusqu'à l'âge officiel de la retraite) ?

Oui, veuillez indiquer l'âge de la mise en retraite obligatoire :

Non

Commentaires - Si oui, existe-t-il des exceptions (ex: la révocation comme sanction disciplinaire) ? Veuillez préciser : D'après l'article 89.3 de la Constitution andorrane, le Conseil Supérieur de la Justice Andorrane nomme les juges et les magistrats; exerce sur eux la fonction disciplinaire et promeut les conditions pour que l'Administration de Justice dispose des moyens appropriés pour son bon fonctionnement. Tous les juges sont nommés pour un mandat renouvelable de six ans. Cela est précisé à l'article 90 de la Constitution Andorrane qui dispose que tous les juges, indépendamment de leur catégorie, seront nommés pour un mandat renouvelable de six ans, parmi les personnes diplômées en Droit qui ont les aptitudes techniques pour l'exercice de la fonction juridictionnelle. Cela est aussi précisé à l'article 31 de la LQJ. Le Conseil Supérieur de la Justice accorde le renouvellement du mandat des juges et magistrats, sauf dans les cas où la personne intéressée y renonce. Le Conseil Supérieur peut accorder le non renouvellement du mandat des juges et magistrats si la personne intéressée a commis des fautes graves. L'accord de non renouvellement se fait par résolution motivée avec audience de la personne intéressée. Un recours peut être interjeté contre la résolution du Conseil Supérieur de Justice devant le Tribunal Supérieur. Le Conseil Supérieur de la Justice peut accorder le non renouvellement du mandat des batlles et magistrats si la personne intéressée a été sanctionnée disciplinairement pour la commission de deux fautes graves ou très graves sans séparation de la charge, dès lors que les sanctions imposées n'ont pas prescrit ou n'ont pas été radiées d'office du registre conformément à l'article 85.3, sans préjudice des responsabilités qui puissent en dériver. Toutes ces dispositions sont prévues à l'article 68.3 de la LQJ. L'accord de non renouvellement du mandat doit être motivé, avec audience préalable de la personne intéressée. La décision du Conseil Supérieur de la Justice est susceptible

de recours devant le Tribunal Supérieur.

121-1. Un juge peut-il être transféré dans une autre juridiction sans son consentement :

Pour des raisons disciplinaires

Pour des raisons organisationnelles

Pour d'autres raisons (veuillez préciser les modalités et garanties) :

Non

Commentaires En Andorre, la juridiction est unique et s'exerce en pleine indépendance par la «Batllia» et les tribunaux. Dans l'exercice de son activité juridictionnelle, les juges et magistrats sont indépendants par rapport à tous les organes judiciaires et au Conseil Supérieur de la Justice. L'article 85 de la constitution Andorrane dispose: «Au nom du peuple andorran la Justice est administrée exclusivement par des juges indépendants, inamovibles, dans le domaine de ses fonctions juridictionnelles, soumis uniquement à la Constitution et à la loi». En outre, le premier alinéa de l'article 2 de la loi qualifiée de la justice dispose «Dans l'exercice de l'autorité juridictionnelle les juges et magistrats sont indépendants par rapport à tous les organes judiciaires et au Conseil Supérieur de la Justice». L'article 67 de la LQJ permet de préserver l'indépendance judiciaire, puisqu'il dispose: «Pendant la durée de leur mandat, les batlles et magistrats ne pourront être réprimandés, suspendus de leurs fonctions, ni séparés de leur poste, sauf comme conséquence d'une sanction imposée pour responsabilité pénale ou disciplinaire, conformément à la procédure établie et avec les garanties d'audience et de défense».

Dans l'exercice de l'activité juridictionnelle les juges et magistrats sont indépendants de tous les organes judiciaires et du Conseil Supérieur de la Justice. Les tribunaux andorrans ne peuvent pas corriger l'interprétation ou l'application de l'ordre juridique faite par leurs inférieurs, si ce n'est dans le cas d'un recours ou en appel. En outre, les juges et magistrats qui se croient menacés ou perturbés dans leur indépendance peuvent s'adresser au Conseil Supérieur de Justice. Ni les tribunaux ni le Conseil Supérieur de la Justice ne peuvent dicter des instructions. Tout cela est prévu par l'article 2 de la loi LQJ.

122. Une période probatoire est-elle instaurée pour les juges (par exemple avant d'être nommé à vie) ? Si oui, quelle en est la durée ?

Oui, durée de la période probatoire (en années) :de 6 mois à 1 an

Non

Commentaires

123. Le mandat des procureurs est-il à durée indéterminée (à savoir « à vie » = jusqu'à l'âge officiel de la retraite) ?

Oui, veuillez indiquer l'âge de la mise en retraite obligatoire :

Non

Commentaires - Si oui, existe-t-il des exceptions (la révocation comme sanction disciplinaire) ? Veuillez préciser :

124. Une période probatoire est-elle instaurée pour les procureurs ? Si oui, quelle en est la durée ?

Oui, durée de la période probatoire (en années) :1 an qui peut être réduit à 6 mois si la personne à exercé comme secrétaire judiciaire ou avocat pendant au moins 6 mois

Non

Commentaires

125. Si le mandat n'est pas à durée indéterminée pour les juges (v. question 121), quelle est la durée du mandat (en années)? Est-il renouvelable ?

[6]

NA

[] NAP

Commentaires

125-1. Est-il renouvelable ?

Oui

Non

[] NAP

Commentaires

126. Si le mandat n'est pas à durée indéterminée pour les procureurs (v. question 123), quelle est la durée du mandat (en années)?

[6]

[] NA

[] NAP

Commentaires

126-1. Est-il renouvelable ?

Oui

Non

[] NAP

Commentaires Le procureur général ne peut être renouvelé que pour un mandat

E1. Veuillez indiquer les sources utilisées pour répondre aux questions de ce chapitre :

Sources : Loi qualifiée de la justice

5.2. Formation

5.2.1. Formation des juges

127. Types de formations proposées des juges :

	Obligatoire	Facultative	Pas de formation proposée
Formation initiale (par exemple fréquentation d'une école de la magistrature, stage dans un tribunal)	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
Formation continue générale	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
Formation continue pour des fonctions spécialisées (ex. juge pour les affaires économiques ou administratives)	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non

Formation continue pour des fonctions spécifiques de gestion (ex. présidence d'un tribunal)	() Oui (X) Non	(X) Oui () Non	() Oui (X) Non
Formation continue pour l'utilisation des outils informatiques au sein des tribunaux	() Oui (X) Non	(X) Oui () Non	() Oui (X) Non
Formation continue à l'éthique	() Oui (X) Non	(X) Oui () Non	() Oui (X) Non

Commentaires

128. Fréquence de la formation continue des juges :

	Fréquence de la formation
Formation continue générale	[X] Régulièrement (par exemple tous les ans) [] Occasionnellement (en fonction des besoins) [] Pas de formation proposée
Formation continue pour des fonctions spécialisées (ex. juge pour les affaires économiques ou administratives)	[X] Régulièrement (par exemple tous les ans) [] Occasionnellement (en fonction des besoins) [] Pas de formation proposée
Formation continue pour des fonctions spécifiques de gestion (ex. présidence d'un tribunal)	[X] Régulièrement (par exemple tous les ans) [] Occasionnellement (en fonction des besoins) [] Pas de formation proposée
Formation continue pour l'utilisation des outils informatiques au sein des tribunaux	[X] Régulièrement (par exemple tous les ans) [] Occasionnellement (en fonction des besoins) [] Pas de formation proposée
Formation continue à l'éthique	[X] Régulièrement (par exemple tous les ans) [] Occasionnellement (en fonction des besoins) [] Pas de formation proposée

Commentaires - Veuillez fournir toute information concernant la périodicité de la formation continue des juges :

5.2.2. Formation des procureurs

129. Types de formations proposées aux procureurs :

	Obligatoire	Facultative	Pas de formation proposée
Formation initiale	(X) Oui () Non	() Oui (X) Non	() Oui (X) Non

Formation continue générale	(X) Oui () Non	() Oui (X) Non	() Oui (X) Non
Formation continue pour des fonctions spécialisées (ex. procureur spécialisé en criminalité organisée)	() Oui (X) Non	(X) Oui () Non	() Oui (X) Non
Formation continue pour des fonctions spécifiques de gestion (ex. Procureur Général, administrateur)	() Oui (X) Non	(X) Oui () Non	() Oui (X) Non
Formation continue pour l'utilisation des outils informatiques au sein des tribunaux	(X) Oui () Non	() Oui (X) Non	() Oui (X) Non
Formation continue à l'éthique	() Oui (X) Non	(X) Oui () Non	() Oui (X) Non

Commentaires

130. Fréquence de la formation continue des procureurs :

	Fréquence de la formation continue
Formation continue générale	<input checked="" type="checkbox"/> Régulièrement (par exemple tous les ans) <input type="checkbox"/> Occasionnellement (en fonction des besoins) <input type="checkbox"/> Pas de formation proposée
Formation continue pour des fonctions spécialisées (ex. procureur spécialisé en criminalité organisée)	<input checked="" type="checkbox"/> Régulièrement (par exemple tous les ans) <input type="checkbox"/> Occasionnellement (en fonction des besoins) <input type="checkbox"/> Pas de formation proposée
Formation continue pour des fonctions spécifiques de gestion (ex. Procureur Général, administrateur)	<input type="checkbox"/> Régulièrement (par exemple tous les ans) <input checked="" type="checkbox"/> Occasionnellement (en fonction des besoins) <input type="checkbox"/> Pas de formation proposée
Formation continue pour l'utilisation des outils informatiques au sein des tribunaux	<input type="checkbox"/> Régulièrement (par exemple tous les ans) <input checked="" type="checkbox"/> Occasionnellement (en fonction des besoins) <input type="checkbox"/> Pas de formation proposée
Formation continue à l'éthique	<input checked="" type="checkbox"/> Régulièrement (par exemple tous les ans) <input type="checkbox"/> Occasionnellement (en fonction des besoins) <input type="checkbox"/> Pas de formation proposée

Commentaires - Veuillez fournir toute information concernant la périodicité de la formation continue des procureurs :

131. Disposez-vous d'(une) institution(s) publique(s) chargée(s) de la formation des juges et des procureurs?

	Formation initiale seulement	Formation continue seulement	Formation initiale et continue
Une institution pour les juges	[]	[]	[]
Une institution pour les procureurs	[]	[]	[]
Une institution commune pour juges et procureurs	[]	[]	[]

Commentaires Nous n'avons pas d'institution publique chargée de la formation des juges et des procureurs et nous faisons appel aux écoles judiciaires française et espagnole grâce à la signature de conventions.

131-0. Si oui, quel est le budget de cette (ces) institution(s)?

	Budget de l'institution pour l'année de référence, en €
Une institution pour les juges	[] NA [X] NAP
Une institution pour les procureurs	[] NA [X] NAP
Une institution commune pour les juges et procureurs	[] NA [X] NAP

Commentaires

131-1. S'il n'y a pas de formation initiale obligatoire des juges et/ou des procureurs dans de telles institutions, pouvez-vous brièvement préciser comment ces juges et/ou procureurs sont formés ?

. Ainsi, la Loi confère au Conseil Supérieur de la Justice la compétence pour organiser des activités de formation ou de conclure des accords avec d'autres institutions dans ce but.

L'article 38 bis, il doit déterminer les programmes de formation initiale et continue.

L'article 66 bis. 7 prévoit que lorsque la procédure de sélection est terminée, les personnes qui ont été admises doivent poursuivre une formation complémentaire et spécifique que détermine le CSJ et qui est prévue dans les conditions du concours public. Cette formation dure minimum un an et inclut des stages pratiques dans des services judiciaires.

L'article 64 de la LQJ prévoit que la carrière judiciaire comprend les batlles (juges) et les magistrats. La catégorie des batlles (juges de première instance) ou des procureurs adjoints connaît 3 degrés. L'accès à la catégorie de batlle ou de procureur adjoint se produit au premier degré, pour être promu au deuxième degré il faut avoir complété au minimum un mandat dans la catégorie et avoir réalisé les activités formatives déterminées ou reconnues par le CSJ. La promotion au troisième degré se produit après l'accomplissement d'au moins 2 mandats dans le second degré et après avoir réalisé les activités formatives déterminées au reconnues par le CSJ. Un système similaire est prévu pour la catégorie de magistrat mais là il n'existe que 2 degrés.

131-2. Nombre de formation continue (en jours) organisées par l'institution de formation judiciaire à l'intention des juges, des procureurs, du personnel non-juge et du personnel non-procureur

	Nombre de formation continue organisée, en jours (sans e-learning)	Formations en ligne disponibles tout au long de l'année de référence (e-learning)
Total	[X] NA [] NAP	[X] NA [] NAP
1. Seulement pour les juges	[X] NA [] NAP	[X] NA [] NAP
2. Seulement pour les procureurs	[X] NA [] NAP	[X] NA [] NAP
3. Seulement pour le personnel non-juge	[X] NA [] NAP	[X] NA [] NAP
4. Seulement pour le personnel non-procureur	[X] NA [] NAP	[X] NA [] NAP
5. Autres formations communes	[X] NA [] NAP	[X] NA [] NAP

Commentaires :

E2. Veuillez indiquer les sources utilisées pour répondre aux questions de ce chapitre :

Sources : Conseil supérieur de la Justice

5.3.Exercice de la profession

5.3.1.Salaires et avantages des juges et procureurs

132. Salaires des juges et des procureurs au 31 décembre de l'année de référence:

	Salaire annuel brut, en €	Salaire annuel net, en €	Salaire annuel brut en monnaie nationale	Salaire annuel net en monnaie nationale
Juge professionnel de 1ère instance au début de sa carrière	59 098 [] NA [] NAP	54 665 [] NA [] NAP	[] NA [X] NAP	[] NA [X] NAP
Juge de la Cour suprême ou de la dernière instance de recours (veuillez indiquer le salaire moyen d'un juge de ce niveau, non pas le salaire du président de la cour)	88 660 [] NA [] NAP	82 010 [] NA [] NAP	[] NA [X] NAP	[] NA [X] NAP
Procureur au début de sa carrière	59 098 [] NA [] NAP	54 665 [] NA [] NAP	[] NA [X] NAP	[] NA [X] NAP

Procureur auprès de la Cour suprême ou de la dernière instance de recours (veuillez indiquer le salaire moyen d'un procureur de ce niveau, non pas le salaire du Procureur Général).	88 669	82 010		
	<input type="checkbox"/> NA	<input type="checkbox"/> NA	<input type="checkbox"/> NA	<input type="checkbox"/> NA
	<input type="checkbox"/> NAP	<input type="checkbox"/> NAP	<input checked="" type="checkbox"/> NAP	<input checked="" type="checkbox"/> NAP

Commentaires L'article 11 de la LQJ : Les juges et les magistrats reçoivent une rémunération à charge du budget de l'Etat et ne peuvent recevoir directement ou à travers le budget aucun honoraire ni taxe judiciaire en leur bénéfice. Les rétributions sont régulées par une loi qui est

entrée en vigueur en 2016 et qui établit le régime rétributif des juges, magistrats, procureurs et membres du CSJ. Cette loi a diminué les salaires des juges en début de carrière et prévoit le salaire des magistrats à plein temps puisque depuis 2015 ont été nommés des magistrats à plein temps au tribunal superior et au tribunal de courts. Nous ne faisons pas de différence entre les procureurs ils sont tous assignés aussi bien pour la première instance que pour les instances de recours.

133. Les juges et les procureurs bénéficient-ils des avantages complémentaires suivants ?

	Juges	Procureurs
Imposition réduite	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
Retraite spécifique	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
Logement de fonction	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
Autre avantage financier	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non

Commentaires

134. Si « autre avantage financier », veuillez préciser :

NAP

135. Un juge peut-il cumuler son travail avec les autres fonctions suivantes ?

	Rémunéré	Non rémunéré
Enseignement	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Recherche et publication	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Arbitrage	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
Consultant	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non

Fonction culturelle	(X) Oui () Non	(X) Oui () Non
Fonction politique	() Oui (X) Non	() Oui (X) Non
Médiateur	() Oui (X) Non	() Oui (X) Non
Autre fonction	() Oui (X) Non	() Oui (X) Non

Commentaires - Si des règles existent dans votre pays (par exemple, une autorisation est exigée pour exercer une fonction), veuillez les préciser. Si « autre fonction », veuillez préciser. L'article 69 de la Loi qualifiée de la justice prévoit les incompatibilités des juges et magistrats qui s'appliquent aussi aux procureurs.

La loi les autorise à s'occuper d'activités de gestion de patrimoine personnel, à la participation à des congrès, conférences ou séminaires, à la production et création littéraire, artistique, scientifique et technique, à l'enseignement et à la participation non rémunérée dans des associations ou des fondations non lucratives.

137. Un procureur peut-il cumuler son travail avec les autres fonctions suivantes ?

	Rémunéré	Non rémunéré
Enseignement	(X) Oui () Non	(X) Oui () Non
Recherche et publication	(X) Oui () Non	(X) Oui () Non
Arbitrage	() Oui (X) Non	() Oui (X) Non
Consultant	() Oui (X) Non	() Oui (X) Non
Fonction culturelle	(X) Oui () Non	(X) Oui () Non
Fonction politique	() Oui (X) Non	() Oui (X) Non
Médiateur	() Oui (X) Non	() Oui (X) Non
Autre fonction	() Oui (X) Non	() Oui (X) Non

Commentaires - Si des règles existent dans votre pays (par exemple, une autorisation est exigée pour exercer une fonction), veuillez les préciser. Si « autre fonction », veuillez préciser :

139. Prime de productivité : les juges ont-ils droit à des primes en fonction du respect d'objectifs quantitatifs en rapport avec les affaires terminées (par exemple nombre d'affaires terminées pour une période donnée) ?

() Oui

(X) Non

Commentaires - Si oui, veuillez préciser les conditions et éventuellement les montants: Sur mandat législatif, le CSJ doit établir des modules d'activité qui permettront d'évaluer le travail des juges sur la base d'objectifs. Ces évaluations auront pour conséquences l'allocation de primes de productivité mais cela ne sera viable qu'à partir de 2018.

5.3.2 Institution/organe d'éthique

138. Disposez-vous dans votre pays d'une institution/ d'un organe qui émet des avis sur des questions d'éthique liées à la conduite des juges (par exemple, participation à la vie politique, utilisation des medias sociaux par les juges, etc.) ?

Oui

Non

Commentaires

138-1. Si oui, quelle est la composition de cet institution/organe ?

juges uniquement

juges et représentants d'autres professions juridiques

autre, veuillez préciser : Conseil supérieur de la justice

Commentaires Personnes nommées par le Parlement, le gouvernement, les juges et par les deux représentations des coprinces

138-2. Les avis de cet institution/organe sont-ils accessibles au public?

Oui

Non

[] NAP

Commentaires - Veuillez décrire l'activité de cet institution/organe, la fréquence à laquelle sont rendus les avis, etc.

[] NAP

138-3. Disposez-vous dans votre pays d'une institution/ d'un organe qui émet des avis sur des questions d'éthique liées à la conduite des procureurs (par exemple, participation à la vie politique, utilisation des medias sociaux par les procureurs, etc.) ?

Oui

Non

Commentaires

138-4. Si oui, quelle est la composition de cet institution/organe ?

procureurs uniquement

procureurs et représentants d'autres professions juridiques

autre, veuillez préciser : Conseil supérieur de la justice

Commentaires Personnes nommées par le Parlement, le gouvernement, les juges et par les deux représentations des coprinces de la justice

138-5. Les avis de cet institution/organe sont-ils accessibles au public?

Oui

Non

[] NAP

Commentaires - Veuillez décrire l'activité de cet institution/organe, la fréquence à laquelle sont rendus les avis, etc.

[] NAP

5.4.Procédures disciplinaires

5.4.1.Autorités responsables des procédures disciplinaires et des sanctions



140. Qui peut engager des procédures disciplinaires contre les juges (plusieurs options possibles) ?

- Justiciables
- Tribunal concerné ou supérieur hiérarchique
- Cour suprême
- Conseil supérieur de la magistrature
- Tribunal ou autorité disciplinaire
- Médiateur (Ombudsman)
- Parlement
- Pouvoir exécutif (veuillez préciser) :
- Autre (veuillez préciser) :
- Ceci n'est pas possible

Commentaires

141. Qui peut engager des procédures disciplinaires contre les procureurs (plusieurs options possibles) :

- Citoyens
- Chef de l'unité organisationnelle ou supérieur hiérarchique
- Procureur Général/Procureur d'Etat
- Conseil supérieur des procureurs (Conseil supérieur de la magistrature)
- Tribunal ou autorité disciplinaire
- Médiateur (Ombudsman)
- Organisme professionnel
- Pouvoir exécutif (veuillez préciser) :
- Autre (veuillez préciser) :
- Ceci n'est pas possible

Commentaires

142. Quelle autorité détient le pouvoir disciplinaire à l'encontre des juges ? (plusieurs options possibles)

- Tribunal
- Cour suprême
- Conseil supérieur de la magistrature
- Tribunal ou autorité disciplinaire
- Médiateur (Ombudsman)
- Parlement

[] Pouvoir exécutif (veuillez préciser) :

[] Autre (veuillez préciser) :

Commentaires

143. Quelle autorité détient le pouvoir disciplinaire à l'encontre des procureurs ? (plusieurs options possibles)

[] Cour Suprême

[] Chef de l'unité organisationnelle ou supérieur hiérarchique

[] Procureur Général/Procureur d'Etat

[X] Conseil supérieur des procureurs (Conseil supérieur de la magistrature)

[] Tribunal ou autorité disciplinaire

[] Médiateur (Ombudsman)

[] Organisme professionnel

[] Pouvoir exécutif (veuillez préciser) :

[] Autre (veuillez préciser) :

Commentaires

5.4.2. Nombre de procédures disciplinaires et de sanctions

144. Nombre de procédures disciplinaires intentées durant l'année de référence à l'encontre des juges et des procureurs. (Si la procédure disciplinaire est intentée sur la base de plusieurs manquements, veuillez ne compter ces procédures qu'une seule fois, pour le manquement principal.)

	Juges	Procureurs
Nombre total (1+2+3+4)	0 [] NA [] NAP	0 [] NA [] NAP
1. Faute déontologique	0 [] NA [] NAP	0 [] NA [] NAP
2. Insuffisance professionnelle	0 [] NA [] NAP	0 [] NA [] NAP
3. Délit pénal	0 [] NA [] NAP	0 [] NA [] NAP
4. Autre	0 [] NA [] NAP	0 [] NA [] NAP

Commentaires - Si « autre », veuillez préciser :

145. Nombre de sanctions prononcées durant l'année de référence à l'encontre des juges et des procureurs :

	Juges	Procureurs
Nombre total (total 1 à 10)	0 [] NA [] NAP	0 [] NA [] NAP
1. Réprimande	0 [] NA [] NAP	0 [] NA [] NAP
2. Suspension	0 [] NA [] NAP	0 [] NA [] NAP
3. Retrait d'une affaire	0 [] NA [] NAP	0 [] NA [] NAP
4. Amende	0 [] NA [] NAP	0 [] NA [] NAP
5. Diminution de salaire temporaire	0 [] NA [] NAP	0 [] NA [] NAP
6. Rétrogradation de poste	0 [] NA [] NAP	0 [] NA [] NAP
7. Mutation géographique dans un autre tribunal	0 [] NA [] NAP	0 [] NA [] NAP
8. Démission	0 [] NA [] NAP	0 [] NA [] NAP
9. Autre	0 [] NA [] NAP	0 [] NA [] NAP
10. Révocation	0 [] NA [] NAP	0 [] NA [] NAP

Commentaires - Si « autre », veuillez préciser. S'il existe une disparité importante entre le nombre de procédures disciplinaires intentées et le nombre de sanctions prononcées, veuillez en préciser les raisons.

E3. Veuillez indiquer les sources des réponses aux questions 144 et 145 :

Sources : CSJ

6. Avocats

6.1. Profession d'avocat

6.1.1. Statuts de la profession d'avocat



146. Nombre d'avocats exerçant dans votre pays :

	Total	Hommes	Femmes
Nombre d'avocats	200 [] NA	[X] NA	[X] NA

Commentaires

147. Ce nombre inclut-il la catégorie « conseiller juridique » (« solicitor/in-house counsellor ») qui ne peut pas représenter de clients en justice ?

Oui ()

Non (X)

Commentaires

148. Nombre de conseillers juridiques qui ne peuvent pas représenter de clients en justice :

[]

[] NA

[X] NAP

Commentaires

149. Les avocats ont-ils le monopole de la représentation en justice (plusieurs options sont possibles) pour les :

	Première instance	Seconde instance	Cour suprême
Affaires civiles	[]	[X]	[]
Affaires de licenciement	[X]	[X]	[]
Affaires pénales - Défendeur	[X]	[X]	[]
Affaires pénales - Victime	[]	[]	[]
Affaires administratives	[X]	[X]	[]

[] NAP

Commentaires - Veuillez apporter toutes précisions utiles concernant le contenu du monopole des avocats :

149-0. En cas d'absence de monopole, veuillez préciser les organismes ou personnes pouvant représenter les clients au tribunal :

	Première instance	Seconde instance	Cour suprême
Organisme de la société civile	() Oui (X) Non	() Oui (X) Non	() Oui (X) Non
Membre de la famille	() Oui (X) Non	() Oui (X) Non	() Oui (X) Non

Personne concernée elle-même	(X) Oui () Non	(X) Oui () Non	() Oui (X) Non
Syndicat	() Oui (X) Non	() Oui (X) Non	() Oui (X) Non
Autres	(X) Oui () Non	(X) Oui () Non	() Oui (X) Non

Commentaires - Si « autres », veuillez préciser. De plus, veuillez préciser pour les catégories mentionnées quels sont les types d'affaires concernés par cette/ces représentation(s) : Au civil: 1ère instance -Pour les affaires de moins de 1200 euros, le justiciable n'a pas besoin d'avocat. Au pénal (procureur)

149-1. Outre les fonctions de représentation en justice et de conseil juridique, un avocat peut-il exercer d'autres activités ?

- Activité notariale
- Arbitrage/médiation
- Mandataire
- Syndic de copropriété
- Agent immobilier
- Autres (veuillez préciser) :

Commentaires

149-2. Quelles sont les statuts de la profession d'avocat ?

- Avocat indépendant
- Avocat salarié
- Avocat d'entreprise

Commentaires

150. La profession d'avocat est-elle organisée à travers :

- un barreau national
- un barreau régional
- un barreau local

Commentaires

151. Existe-t-il une formation initiale ou un examen spécifique pour accéder à la profession d'avocat ?

- Oui
- Non

Commentaires - Si non, veuillez indiquer s'il existe d'autres exigences spécifiques en matière de diplôme ou de niveau universitaire:

152. Existe-t-il un système de formation continue générale obligatoire pour les avocats ?

- Oui
- Non

153. La spécialisation dans certains domaines est-elle liée à certaines formations, à un certain niveau de compétence, à un certain diplôme ou à certaines autorisations ?

Oui

Non

Commentaires - Si oui, veuillez préciser :

F1. Veuillez indiquer les sources des réponses aux questions 146 et 148 :

Sources : Bareau Andorran

6.1.2.Exercice de la profession

154. Pour le justiciable, existe-t-il une transparence sur les honoraires prévisibles des avocats (c'est à dire une information préalable sur le montant prévisible des honoraires demandés) ?

Oui

Non

Commentaires

155. Les honoraires des avocats sont-ils librement négociés ?

Oui

Non

Commentaires

156. La loi ou les règlements du Barreau contiennent-ils des règles sur les honoraires des avocats (même s'ils sont librement négociés) ?

Oui, la loi contient des règles

Oui, les règlements du Barreau contiennent des règles

Non, ni la loi ni les dispositions du Barreau ne contiennent de règles

Commentaires

6.1.3.Standards de qualité et procédures disciplinaires

157. Des normes de qualité ont-elles été formulées pour les avocats ?

Oui

Non

Commentaires - Si oui, quels sont les critères de qualité utilisés?

158. Si oui, qui a la responsabilité d'établir ces normes de qualité :

le Barreau

le législateur

autre (veuillez préciser) :

Commentaires

159. Existe-t-il une possibilité de déposer une plainte concernant :

la prestation de l'avocat

le montant des honoraires

Commentaires - Veuillez préciser :

160. Quelle est l'autorité compétente pour traiter des procédures disciplinaires?

Le juge

Le ministère de la Justice

Une instance professionnelle

Autre (veuillez préciser) :

Commentaires

161. Procédures disciplinaires initiées à l'encontre des avocats. (Si la procédure disciplinaire est intentée sur la base de plusieurs manquements, veuillez ne compter ces procédures qu'une seule fois, pour le manquement principal.)

	Nombre de procédures disciplinaires
Nombre total de procédures disciplinaires initiées (1 + 2 + 3 + 4)	<input checked="" type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP
1. Faute déontologique	<input checked="" type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP
2. Insuffisance professionnelle	<input checked="" type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP
3. Délit pénal	<input checked="" type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP
4. Autre	<input checked="" type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP

Commentaires - Si « autre », veuillez préciser : données pas fournies

162. Sanctions prononcées à l'encontre des avocats.

	Nombre de sanctions
Nombre total de sanctions (1 + 2 + 3 + 4 + 5)	<input checked="" type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP

1. Réprimande	<input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP
2. Suspension	<input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP
3. Retrait d'une affaire	<input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP
4. Amende	<input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP
5. Autre	<input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP

Commentaires - Si « autre », veuillez préciser. S'il existe une disparité importante entre le nombre de procédures disciplinaires initiées et le nombre de sanctions, veuillez indiquer les raisons : données pas fournies

7. Médiation conduite ou renvoyée par le tribunal et autres mesures alternatives au règlement des litiges

7.1 Médiation conduite ou renvoyée par le tribunal

7.1.1. Précisions sur la médiation conduite ou renvoyée par le tribunal

163. Existe-t-il des processus de médiations conduite ou renvoyée par le tribunal dans le système judiciaire ?

- Oui
 Non

Commentaires

163-1. Dans certains domaines, le système juridique prévoit-il la médiation obligatoire avec un médiateur ?

- Avant/à la place de la procédure devant le tribunal
 Ordonnée par le tribunal, le juge, le procureur ou une autorité publique dans le cadre d'une procédure contentieuse en cours
 Pas de médiation obligatoire

Commentaires - Si la médiation obligatoire existe, veuillez préciser quels sont les domaines concernés :

163-2. Dans certains domaines, le système juridique prévoit-il des séances d'information obligatoires avec un médiateur?

- Oui
 Non

Commentaires - Si les séances d'information obligatoires existent, veuillez préciser quels sont les domaines concernés :

164. Veuillez préciser, par type d'affaires, qui fournit des services de médiation conduite ou

renvoyée par le tribunal ?

	Médiateur privé	Autorité publique (autre que le juge)	Juge	Procureur
Affaires civiles et commerciales	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non [] NAP	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non [] NAP	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non [] NAP	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non [] NAP
Affaires familiales	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non [] NAP	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non [] NAP	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non [] NAP	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non [] NAP
Affaires administratives	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non [] NAP	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non [] NAP	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non [] NAP	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non [] NAP
Affaires liées au droit du travail, y compris les licenciements	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non [] NAP	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non [] NAP	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non [] NAP	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non [] NAP
Affaires pénales	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non [] NAP	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non [] NAP	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non [] NAP	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non [] NAP
Affaires liées aux consommateurs	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non [] NAP	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non [] NAP	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non [] NAP	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non [] NAP

Commentaires

165. Est-il possible de bénéficier de l'aide judiciaire lors des médiations conduites ou renvoyées par le tribunal ou de bénéficier gratuitement de ces services?

Oui

Non

[] NAP

Commentaires - Si oui, veuillez préciser :

166. Nombre de médiateurs accrédités ou enregistrés pour exercer la médiation conduite ou renvoyée par le tribunal:

	Total	Hommes	Femmes
Nombre de médiateurs	<input checked="" type="checkbox"/> NA [] NAP	<input checked="" type="checkbox"/> NA [] NAP	<input checked="" type="checkbox"/> NA [] NAP

Commentaires

167. Nombre de médiations conduites ou renvoyées par le tribunal:

Nombre d'affaires pour lesquelles les parties s'accordent pour débiter une médiation	Nombre de médiations conduites ou renvoyées par le tribunal terminées	Nombre d'affaires conclues par un accord de règlement
--	---	---

Total (1 + 2 + 3 + 4 + 5 + 6)	<input checked="" type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP	<input checked="" type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP	<input checked="" type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP
1. Affaires civiles et commerciales	<input type="checkbox"/> NA <input checked="" type="checkbox"/> NAP	<input type="checkbox"/> NA <input checked="" type="checkbox"/> NAP	<input type="checkbox"/> NA <input checked="" type="checkbox"/> NAP
2. Affaires familiales	<input checked="" type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP	<input checked="" type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP	<input checked="" type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP
3. Affaires administratives	<input type="checkbox"/> NA <input checked="" type="checkbox"/> NAP	<input type="checkbox"/> NA <input checked="" type="checkbox"/> NAP	<input type="checkbox"/> NA <input checked="" type="checkbox"/> NAP
4. Affaires liées au droit du travail, y compris les licenciements	<input type="checkbox"/> NA <input checked="" type="checkbox"/> NAP	<input type="checkbox"/> NA <input checked="" type="checkbox"/> NAP	<input type="checkbox"/> NA <input checked="" type="checkbox"/> NAP
5. Affaires pénales	<input type="checkbox"/> NA <input checked="" type="checkbox"/> NAP	<input type="checkbox"/> NA <input checked="" type="checkbox"/> NAP	<input type="checkbox"/> NA <input checked="" type="checkbox"/> NAP
6. Affaires liées aux consommateurs	<input type="checkbox"/> NA <input checked="" type="checkbox"/> NAP	<input type="checkbox"/> NA <input checked="" type="checkbox"/> NAP	<input type="checkbox"/> NA <input checked="" type="checkbox"/> NAP

Commentaires - Veuillez indiquer la source :

168. Est-ce que les formes suivantes de mesures alternatives de règlement des litiges existent dans votre pays ?

- la médiation autre que la médiation conduite ou renvoyée par le tribunal
- l'arbitrage
- la conciliation (si différente de la médiation)
- d'autres mesures alternatives au règlement des litiges (veuillez spécifier) :

Commentaires Droit du Travail

G1. Veuillez indiquer la source de la réponse à la question 166 :

Source : Au mois d'octobre de cette année le gouvernement a présenté devant le parlement un projet de loi de la médiation.
 Consell Superior de la Justícia
 Consell General

8. Exécution des décisions de justice

8.1. Exécution des décisions en matière civile

8.1.1. Fonctionnement

169. Existe-t-il dans votre système judiciaire des agents d'exécution ?

Oui

() Non

Commentaires

170. Nombre d'agents d'exécution

	Total	Hommes	Femmes
Nombre d'agents d'exécution	3 [] NA	1 [] NA	2 [] NA

Commentaires Agents d'exécution privés, puisque avant l'exécution était exercée par des fonctionnaires sous l'autorité judiciaire. La Loi 43/2014 du 18 décembre 2014 a créée les agents d'exécution privés, ils ont commencé à travailler en 2016

171. Les agents d'exécution sont-ils (plusieurs choix possibles) :

[] des juges

[X] des huissiers de justice exerçant en profession libérale réglementée par les autorités publiques

[] des huissiers de justice attachés à une institution publique

[] autre

Commentaires - Veuillez préciser leur statut et leurs compétences (pouvoirs) : La Loi 43/2014 du 18 décembre 2014 a créée les agents d'exécution privés, ils ont commencé à travailler en 2016

171-1. Les agents d'exécution ont-ils le monopole dans l'exercice de leur fonction ?

(X) Oui

() Non

Commentaires - Veuillez apporter toutes précisions utiles concernant le contenu du monopole des agents d'exécution ou au contraire des indications sur la concurrence à laquelle ils peuvent être confrontés:

171-2. L'agent d'exécution peut-il réaliser les procédures civiles d'exécution suivantes :

	Option
Saisie des biens meubles corporels	() Oui avec monopole (X) Oui sans monopole () Non [] NAP
Saisie des immeubles	() Oui avec monopole (X) Oui sans monopole () Non [] NAP
Saisie entre les mains d'un tiers des créances du débiteur portant sur une somme d'argent	() Oui avec monopole (X) Oui sans monopole () Non [] NAP
Saisies des rémunérations	() Oui avec monopole (X) Oui sans monopole () Non [] NAP

Saisies des véhicules terrestres à moteur	<input type="checkbox"/> Oui avec monopole <input checked="" type="checkbox"/> Oui sans monopole <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> NAP
Mesures d'expulsion	<input type="checkbox"/> Oui avec monopole <input type="checkbox"/> Oui sans monopole <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> NAP
Vente forcée par adjudication publique des biens saisis	<input type="checkbox"/> Oui avec monopole <input checked="" type="checkbox"/> Oui sans monopole <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> NAP
Autres	<input type="checkbox"/> Oui avec monopole <input type="checkbox"/> Oui sans monopole <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/> NAP

Commentaires

171-3. Outre l'exécution des décisions de justice, quelles sont les autres activités pouvant être exercées par les agents d'exécution ?

- Signification ou notification d'actes judiciaires ou extrajudiciaires
- Recouvrement de créances
- Ventes aux enchères mobilières et immobilières publiques ou volontaires
- Séquestres
- Constats
- Service des audiences près les juridictions
- Conseils juridiques
- Procédures de faillites
- Missions confiées par le juge
- Représentation des parties devant les juridictions
- Rédaction des actes sous-seings privés
- Administrateur d'immeubles
- Autres

Commentaires

172. Existe-t-il une formation initiale ou un examen spécifique pour accéder à la profession d'agent d'exécution?

- Oui
- Non

Commentaires Le recrutement des saigs (agents d'exécution) se fait sur une procédure de concours parmi des personnes de nationalité andorrane ayant un diplôme de niveau 4 dans le domaine du droit reconnu par le Gouvernement andorran. Après la procédure de recrutement et avant de prendre possession de leur charge le saig doit suivre une formation initiale de minimum 6 mois

172-1. Existe-t-il un système de formation continue générale obligatoire pour les agents d'exécution ?

Oui

Non

Commentaires Les saigs sont obligés de suivre une formation continue d'une durée minimum de 20 heures par an ou de 40 heures par période de 2 ans.

173. La profession d'agent d'exécution est-elle organisée par (la réponse NAP signifie que la profession n'est pas organisée) :

une instance nationale

une instance régionale

une instance locale

NAP

Commentaires

174. Pour le justiciable, existe-t-il une transparence sur le coût prévisible des frais d'exécution ?

Oui

Non

Commentaires Les honoraires du saig sont fixés par un barème approuvé règlementairement par le Gouvernement.

Le saig doit informer la personne qui demande l'exécution de la somme prévisible des dépenses de l'exécution à satisfaire.

Art. 7 de la loi 43/2014

175. Est-ce que les frais d'exécution sont librement négociés ?

Oui

Non

Commentaires

176. Est-ce que la loi énonce des règles sur les frais d'exécution (même s'ils sont librement négociés) ?

Oui

Non

Commentaires Le saig doit informer la personne qui demande l'exécution de la somme prévisible des dépenses de l'exécution à satisfaire.

Le saig doit être remboursé sur les frais qu'il a pu avancer dans l'exercice de ses fonctions.

Art. 7 de la loi 43/2014

H0. Veuillez indiquer les sources pour la réponses à la question 170 :

Source : Loi 43/2014 du 18 décembre 2014

177. Existe-t-il un système de supervision et de contrôle de l'activité des agents d'exécution ?

Oui

Non

Commentaires

178. Quelle est l'autorité chargée de superviser et de contrôler les agents d'exécution ?

une instance professionnelle

le juge

le ministère de la Justice

le procureur

autre (veuillez préciser) :

Commentaires

179. Des normes de qualité sont-elles formulées pour les agents d'exécution ?

Oui

Non

Commentaires - Si oui, quels sont les critères de qualité utilisés ?

180. Si oui, qui est chargé de formuler ces normes de qualité ?

un organisme professionnel

le juge

le ministère de la Justice

autre (veuillez préciser) :

Commentaires

181. Disposez-vous d'un mécanisme spécifique pour l'exécution des décisions de justice rendues contre des autorités publiques, y compris pour assurer le suivi de cette exécution ?

Oui

Non

Commentaires - Si oui, veuillez préciser :

182. Disposez-vous d'un système pour contrôler la manière dont la procédure d'exécution est conduite par l'agent d'exécution?

Oui

Non

Commentaires - Si oui, veuillez préciser : Le saig exécute les décisions judiciaires et les actes administratifs exécutoires par délégation et sous le contrôle du juge ou de l'autorité administrative qui a dicté la décision judiciaire ou l'acte administratif.

**183. Quelles sont les principales plaintes des usagers concernant les procédures d'exécution ?
Veuillez n'en indiquer que 3 au maximum.**

- absence de toute exécution
- non exécution des décisions judiciaires rendues contre des autorités publiques
- manque d'information
- durée excessive
- pratiques illégales
- supervision insuffisante
- coût excessif
- autre (veuillez préciser) :

Commentaires

184. Votre pays a-t-il préparé ou adopté des mesures concrètes pour changer la situation concernant l'exécution des décisions de justice – en particulier les décisions rendues contre les autorités publiques ?

- Oui
- Non

Commentaires - Si oui, veuillez préciser :

185. Existe-t-il un système mesurant la durée des procédures d'exécution :

	Existence du système
pour les affaires civiles	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
pour les affaires administratives	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non

Commentaires

186. Pour un jugement concernant un recouvrement de créances, pouvez-vous estimer le délai de notification aux parties habitant dans la ville du siège de la juridiction ? (Une seule option possible)

- entre 1 et 5 jours
- entre 6 et 10 jours
- entre 11 et 30 jours
- plus (veuillez préciser) :
- NA

Commentaires

187. Nombre de procédures disciplinaires initiées à l'encontre des agents d'exécution. (Si la procédure disciplinaire est intentée sur la base de plusieurs manquements, veuillez ne compter ces procédures qu'une seule fois, pour le manquement principal.)

	Nombre de procédures disciplinaires initiées
Nombre total de procédures disciplinaires initiées (1 + 2 + 3 + 4)	0 [] NA [] NAP
1. Pour faute déontologique	0 [] NA [] NAP
2. Pour insuffisance professionnelle	0 [] NA [] NAP
3. Pour délit pénal	0 [] NA [] NAP
4. Autre	0 [] NA [] NAP

Commentaires - Si « autre », veuillez préciser :

188. Nombre de sanctions prononcées à l'encontre des agents d'exécution :

	Nombre de sanctions prononcées
Nombre total de sanctions (1+2+3+4+5)	0 [] NA [] NAP
1. Réprimande	0 [] NA [] NAP
2. Suspension	0 [] NA [] NAP
3. Retrait d'une affaire	0 [] NA [] NAP
4. Amende	0 [] NA [] NAP
5. Autre	0 [] NA [] NAP

Commentaires - Si « autre », veuillez préciser. S'il existe une disparité entre le nombre de procédures disciplinaires initiées et le nombre de sanctions, veuillez en indiquer les raisons :

H1. Veuillez indiquer les sources pour les réponses aux questions 186, 187 et 188 :

Source : Loi 43/2014 et Chambre des Saigs

8.2. Exécution des décisions pénales

8.2.1. Fonctionnement de l'exécution des décisions pénales

189. Qui est chargé de l'exécution des décisions pénales? (plusieurs options possibles)

- Juge
 Procureur
 Services pénitentiaire et de probation
 Autre autorité (veuillez préciser) :

Commentaires - Veuillez préciser ses fonctions et compétences (ex. fonctions d'initiative ou de contrôle). fonctions d'initiative et de contrôle

190. En matière d'amendes prononcées par une juridiction pénale, existe-t-il des études permettant d'évaluer le taux de recouvrement effectif ?

- Oui
 Non

Commentaires

191. Si oui, quel est le taux de recouvrement ?

- 80-100%
 50-79%
 Moins de 50%

Commentaires - Veuillez indiquer la source ayant permis de répondre à cette question :

9. Notaires

9.1. Profession de notaire

9.1.1. Nombre et statuts des notaires

192. Si votre pays dispose de notaires, veuillez indiquer leur nombre et leur statut. Sinon, veuillez passer à la question 197.

	Total	Hommes	Femmes
TOTAL (1+2+3+4)	4 <input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP	3 <input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP	1 <input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP
1. Statut privé (sans contrôle d'une autorité publique)	<input type="checkbox"/> NA <input checked="" type="checkbox"/> NAP	<input type="checkbox"/> NA <input checked="" type="checkbox"/> NAP	<input type="checkbox"/> NA <input checked="" type="checkbox"/> NAP
2. Professionnels nommés par l'Etat	4 <input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP	3 <input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP	1 <input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP
3. Fonctionnaires	<input type="checkbox"/> NA <input checked="" type="checkbox"/> NAP	<input type="checkbox"/> NA <input checked="" type="checkbox"/> NAP	<input type="checkbox"/> NA <input checked="" type="checkbox"/> NAP

4. Autre	<input type="checkbox"/> NA	<input type="checkbox"/> NA	<input type="checkbox"/> NA
	<input checked="" type="checkbox"/> NAP	<input checked="" type="checkbox"/> NAP	<input checked="" type="checkbox"/> NAP

Commentaires - Si « autre », veuillez préciser le statut de ces notaires : Loi du Notariat

192-1. Quelles sont les conditions d'accès à la profession de notaire (plusieurs options possibles) :

- diplôme
- expérience professionnelle/formation professionnelle
- examen
- procédure de nomination par l'Etat
- autre (veuillez préciser):

Commentaires Concours + formation de 6 mois (art. 8 et 9 de la loi du notariat)

192-2. Le mandat des notaires est-il à durée indéterminée (à savoir "à vie" = jusqu'à l'âge officiel de la retraite) ?

- oui, veuillez indiquer l'âge de la mise en retraite obligatoire :
- non, veuillez indiquer la durée du mandat :

Commentaires - existe-t-il des exceptions (par exemple la révocation à titre de sanction disciplinaire). Veuillez préciser : Art. 11 de la loi du notariat prévoit les causes de fin de la nomination: renonciation, sanction pour faute très grave, retraite à 65 ans, décès.

194. Quel type de fonctions exercent les notaires (plusieurs réponses possibles):

- dans le cadre de certaines procédure civile (par exemple successions ou partage successoral, divorce par consentement mutuel)
- authentification
- certification des signatures
- contrôle de légalité des documents soumis par les parties
- médiation
- prestation de serments
- autre, par exemple collecter les taxes, tenir des registres (veuillez préciser) :

Commentaires

194-1. Les notaires ont –ils des droits exclusifs dans l'exercice de leurs fonctions :

- dans le cadre de certaines procédure civile (par exemple successions ou partage successoral, divorce par consentement mutuel)
- authentification
- certification des signatures
- contrôle de légalité des documents soumis par les parties
- médiation
- prestation de serments
- autre, par exemple collecter les taxes, tenir des registres (veuillez préciser) :

Commentaires - Veuillez apporter toutes précisions utiles concernant le contenu des droits exclusifs des notaires ou, au contraire, des indications sur la concurrence à laquelle ils peuvent être confrontés:

194-2. Dans quels domaines du droit les notaires ont-ils des compétences (plusieurs réponses possibles) ?

- Transaction immobilière
- Droit de la famille
- Droit des successions
- Droit des sociétés
- Contrôle de la régularité des jeux de hasard
- Autres

Commentaires

194-3. Les notariats utilisent-ils des systèmes numériques spécialisés dans leur activité ?

- Dans l'élaboration d'instruments authentiques
- Dans l'enregistrement d'instruments authentiques (archives)
- Pour d'autres activités (veuillez préciser) :

Commentaires

195. Existe-t-il un système de supervision et de contrôle de l'activité des notaires ?

- Oui
- Non

Commentaires Art. 19 de la Loi du notariat

196. Si oui, quelle est l'autorité chargée de superviser et de contrôler les notaires (plusieurs options possibles)?

- une instance professionnelle
- le tribunal
- le ministère de la Justice
- le procureur
- autre (veuillez préciser) :

Commentaires

196-1. Existe-t-il un système de formation continue générale pour les notaires ?

- Oui
- Non

Commentaires Etabli par le Ministère de la Justice et la chambre des notaires

I1. Veuillez indiquer les sources de votre réponse à la question 192:

Sources : Chambre des notaires

10. Interprètes judiciaires

10.1. Précisions sur la profession d'interprète judiciaire

10.1.1. Statuts des interprètes judiciaires

197. Le titre d'interprète judiciaire est-il protégé ?

Oui

Non

Commentaires

198. La fonction d'interprète judiciaire est-elle réglementée par des normes juridiques?

Oui

Non

Commentaires loi du 20 juin 1996 dite de la traduction et/ou de l'interprétation assermentées

199. Nombre d'interprètes judiciaires accrédités ou enregistrés :

[18]

[] NA

[] NAP

Commentaires

200. Existe-t-il des critères relatifs à la qualité de l'interprétation dans les tribunaux ?

Oui

Non

Commentaires - Si oui, veuillez préciser (par exemple avoir passé avec succès un examen particulier) :

201. Les tribunaux sont-ils responsables de la sélection des interprètes judiciaires ?

Oui, pour les recruter et/ou les nommer pour un mandat d'une certaine durée

Oui, pour les recruter sur une base ad hoc en fonction des besoins d'une procédure spécifique

Non, veuillez préciser quelle autorité est responsable de la sélection

Commentaires Le Gouvernement est responsable de la sélection des interprètes judiciaires

J1. Veuillez indiquer les sources de votre réponse à la question 199

Sources : BOPA

11. Experts judiciaires

11.1. Profession d'expert judiciaire

11.1.1. Statuts des experts judiciaires

202. Dans votre système, quels types d'experts judiciaires peuvent être impliqués dans des procédures judiciaires (plusieurs options possibles):

experts à qui les parties demandent d'apporter leur expertise pour soutenir leur argumentation,

experts nommés par le tribunal pour mettre à la disposition de celui-ci leurs connaissances scientifiques et techniques sur des questions de fait,

«Experts juristes » qui peuvent être consultés par le juge pour des questions de droit spécifiques ou qui ont pour tâche de soutenir le juge dans la préparation du travail judiciaire (mais qui ne participent pas au jugement).

Autre (veuillez préciser) :

Commentaires

202-1. Existe-t-il des listes ou des bases de données d'experts judiciaires agréés ?

Oui

Non

Commentaires - Veuillez fournir tout commentaire utile concernant ces listes ou bases de données d'experts si elles existent (par exemple : l'expert prête-t-il serment ? comment est évaluée sa compétence ? par qui ?) :

202-2. Qui est responsable de l'enregistrement des experts judiciaires?

Le Ministère de la Justice

Les tribunaux

Un organisme indépendant (association d'experts judiciaires)

Autre

Commentaires

202-3. L'enregistrement des experts judiciaires est-il limité dans le temps ?

Oui, pour combien de temps

Non

Commentaires

203. Le titre d'expert judiciaire est-il protégé ?

Oui

Non

Commentaires - Le cas échéant, veuillez indiquer en quoi consiste cette protection :

203-1. L'expert judiciaire a-t-il une obligation de formation ?

	Obligation de formation
Formation initiale	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
Formation continue	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non

Commentaires

203-2. Si oui, cette formation concerne-t-elle :

- la procédure judiciaire
- le métier de l'expert
- autre

Commentaires

204. La fonction d'expert judiciaire est-elle réglementée par des normes juridiques?

- Oui
- Non

Commentaires

204-1. A l'occasion d'une mission qui lui est confiée, l'expert judiciaire est-il dans l'obligation de signaler ses éventuels conflits d'intérêt ?

- Oui
- Non

Commentaires

205. Nombre d'experts judiciaires accrédités ou enregistrés :

	Total	Hommes	Femmes
Nombre d'experts	<input type="checkbox"/> NA <input checked="" type="checkbox"/> NAP	<input type="checkbox"/> NA <input checked="" type="checkbox"/> NAP	<input type="checkbox"/> NA <input checked="" type="checkbox"/> NAP

Commentaires

205-1. Qui fixe la rémunération de l'expert ?

- Lui même

206. Existe-t-il des dispositions impératives relatives à l'exercice de la fonction d'expert judiciaire dans le cadre des procédures judiciaires ?

- Oui
- Non

Commentaires - Si oui, veuillez préciser, notamment les délais impartis pour présenter un rapport technique au juge :

206-1. Nombre d'affaires pour lesquelles une expertise a été ordonnée par un juge ou requise par les parties

	Nombre d'affaires
Total (1+2+3+4)	[X] NA [] NAP
1.Affaires civiles et commerciales litigieuses	[X] NA [] NAP
2.Affaires administratives	[X] NA [] NAP
3.Affaires pénales	[X] NA [] NAP
4.Autre affaires	[X] NA [] NAP

Commentaires

207. Les tribunaux sont-ils responsables de la sélection des experts judiciaires ?

- Oui, pour les recruter et/ou les nommer pour un mandat d'une certaine durée
- Oui, pour les recruter et/ou les nommer sur une base ad hoc en fonction des besoins d'une procédure spécifique
- Non, veuillez préciser qui est responsable de cette sélection

Commentaires

207-1. Le juge contrôle-t-il le déroulement des opérations d'expertises ?

- Oui
- Non

Commentaires

K1. Veuillez indiquer les sources de votre réponse à la question 205

Sources : CSJ

12.Les réformes dans le système judiciaire

12.1.Réformes envisagées

12.1.1.Réformes

208. Pouvez-vous fournir des informations relatives au débat actuel dans votre pays en ce qui concerne le fonctionnement de la justice ? Des réformes sont-elles envisagées ? Veuillez préciser si ces réformes sont en préparation ou si elles ont simplement été envisagées jusqu'alors. Des

projets innovants ont-ils été mis en œuvre ? Si possible, respectez les catégories suivantes:

1. Programmes de réforme généraux Entrée en vigueur du Code de procédure civile, adopté en 2018, en janvier 2021.

2. Budget .

3. Tribunaux et ministère public (par exemple pouvoir et organisation, modifications structurelles -par exemple la réduction du nombre des tribunaux-, gestion et méthodes de travail, technologies de l'information, arriéré judiciaire et efficacité, frais de justice, rénovation et construction de nouveaux bâtiments) Construction du nouveau Bâtiment de la Justice, avec prévision d'installation cours 2020.

3.1. Accès à la justice et aide judiciaire .

4. Conseil supérieur de la magistrature .

5. Professionnels de la justice (juges, procureurs, avocats, notaires, agents d'exécution, etc.) : organisation, formation, etc. Formation continue des professionnels de la justice en Andorre et aussi en collaboration avec l'ENM et le CGPJ

6. Réformes en matière civile, pénale et administrative, de conventions internationales et d'actes de coopération Réforme du Code de Procédure Civile

7. Exécution des décisions de justice En 2016 ont été créés les SAIGS (huissiers) mais toutes les exécutions en cours ont été laissées aux Tribunaux. Est prévue une modification de la Loi pour que toutes les exécutions civiles et administratives soient prises en charge par les Saigs.

8. Médiation et autres mesures alternatives au règlement des litiges Loi du 22 mars 2018, sur la médiation

9. Lutte contre la criminalité .

9.1 Système pénitentiaire .

9.2 La justice adaptée aux enfants .

9.3 La violence entre partenaires .

10. Nouvelles technologies de l'information et de la communication Evolutifs annuels du système informatique des Tribunaux

11. Autres .